

SYSTÈME DE RAPPORTS INDÉPENDANTS :

CANADA RAPPORT D'ÉTAPE 2012-13



Mary Francoli,
Université Carleton
Premier rapport d'étape



Carleton
UNIVERSITY

Open
Government
Partnership

INDEPENDENT
REPORTING MECHANISM

SYSTÈME DE RAPPORTS INDÉPENDANTS :

CANADA

RAPPORT D'ÉTAPE 2012-13



SOMMAIRE EXÉCUTIF : CANADA	3
I CONTEXTE.....	13
II PROCESSUS : ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION	17
III PROCESSUS : CONSULTATION LORS DE LA MISE EN OEUVRE.....	21
IV MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS.....	23
1. DIRECTIVE SUR LE GOUVERNEMENT OUVERT	26
2. LICENCE OUVERTE.....	28
3. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	30
4. BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE.....	34
5. INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA TRANSPARENCE DE L'AIDE.....	37
6. OUVERTURE DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	39
7. GCDOCS	42
8. GCWEB	44
9. DONNEES.GC.CA	46
10. DONNÉES SUR LA GESTION DES RESSOURCES DU GOUVERNEMENT DU CANADA	50
11. CONSULTATIONS AUPRÈS DES CANADIENS	52
12. RÉGLEMENTATION OUVERTE.....	55
V AUTOÉVALUATION	57
VI PROCHAINES ÉTAPES.....	59
ANNEXE : MÉTHODOLOGIE.....	63



SOMMAIRE EXÉCUTIF : CANADA

SYSTÈME DE RAPPORTS INDÉPENDANTS (SRI): CANADA RAPPORT D'ÉTAPE 2012-2013

Le Canada a considérablement progressé dans la mise en œuvre de la plupart des engagements qu'il a pris lors de la première année. Des engagements, tels que la License ouverte, disposent d'un fort potentiel d'exercer un impact sur les pratiques gouvernementales des prochaines années. Le gouvernement devrait profiter de la phase suivante du Partenariat pour un gouvernement transparent afin de se rendre au-delà de l'ouverture des données et développer, aux côtés de la société civile, des engagements ambitieux pour un gouvernement ouvert.

Le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) représente une initiative internationale visant à obtenir des engagements de la part du gouvernement envers ses citoyens, afin de leur donner du pouvoir, promouvoir la transparence, lutter contre la corruption et exploiter les nouvelles technologies dans le but de renforcer la gouvernance. Le Système de rapports indépendants réalise un examen semestriel des activités de chaque pays participant au Partenariat.

Officiellement, le Canada a entrepris de participer au PGT en septembre 2011, au moment où John Baird, ministre des Affaires étrangères, a déclaré l'intention du gouvernement de s'y joindre.

Au Canada, le Partenariat pour un gouvernement transparent est mené par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), qui comprend un Secrétariat sur la transparence du gouvernement. Celui-ci est dédié et gère la coordination générale, le suivi et l'établissement de rapports de ses activités de mise en œuvre. Le SCT dirige le Comité directeur pour un gouvernement transparent, ce dernier étant composé des ministères et organismes chargés de l'implantation des éléments du Plan d'action. Le président du SCT, Tony Clement, a également créé un Groupe consultatif sur un gouvernement ouvert composé de membres de la société civile, d'entreprises et des milieux universitaires. Ceux-ci ont été invités à fournir des conseils sur les activités en matière de transparence gouvernementale.

LE PROCESSUS DU PGT

Les pays participant au PGT suivent un processus de consultation lors du développement de leur Plan d'action pour un gouvernement ouvert ainsi que lors de sa mise en œuvre.

Lors du développement du Plan d'action, le processus de consultation n'était pas au point. La consultation, alors uniquement complétée en ligne et incluant une session de conversation Twitter avec le président du SCT, s'est tenue lors d'un jour férié. De plus, aucune ébauche de plan n'a été distribuée préalablement à des fins de discussion. Suite à un niveau minime de sensibilisation entourant le processus de consultation, le taux de participation fut peu élevé.

Le chercheur attiré au SRI a trouvé un minimum de preuves démontrant des tentatives de mobilisation de la société civile dans la mise en œuvre du Plan d'action, à l'exception de la consultation sur les données ouvertes ainsi que sur la Licence ouverte. La consultation liée à ces domaines a été considérée comme beaucoup plus forte et productive que les consultations entourant l'élaboration du Plan d'action et l'autoévaluation gouvernementale de la première année.

La consultation du rapport d'autoévaluation a été réalisée en ligne et n'a pas été largement diffusée, aboutissant à un niveau limité de participation. De plus, une ébauche complète du rapport d'autoévaluation n'a pas été fournie.

EN BREF

PARTICIPANT DEPUIS : 2011
NOMBRE D'ENGAGEMENTS : 12
NOMBRE D'ACTIONS : 20

DEGRÉ DE RÉALISATION

COMPLÈT :	12 DE 20
SUBSTANTIEL :	0 DE 20
LIMITÉ :	8 DE 20
NON DÉMARRÉ :	0 DE 20

CALENDRIER

DANS LES DÉLAIS :	10 DE 20
EN AVANCE :	5 DE 20

POINTS FORTS DES ENGAGEMENTS :

ACCÈS À L'INFORMATION :	16 OF 20
PARTICIPATION :	3 OF 20
RESPONSABILISATION :	3 OF 20
TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR L'OUVERTURE ET LA REDDITION DE COMPTES :	10 OF 20
INCERTAIN :	1 OF 20

NOMBRE D'ENGAGEMENTS AVEC

PERTINENCE ÉVIDENTE POUR UNE VALEUR PGT :	19 OF 20
IMPACT POTENTIEL MODÉRÉ OU TRANSFORMATEUR :	7 OF 20
SUBSTANTIAL OR COMPLETE IMPLEMENTATION :	12 OF 20
ALL THREE (🌟) :	6 OF 20

RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

Dans le cadre du PGT, les pays sont tenus de prendre des engagements à l'intérieur d'un plan d'action de deux ans ; le Canada a développé un plan s'échelonnant sur trois ans. Le tableau 1 résume chaque engagement, son degré de réalisation, son objectif, s'il entre dans le calendrier prévu par le Canada, et les prochaines étapes clés de son engagement dans les plans futurs du PGT. Le Plan d'action canadien a fortement mis l'accent sur le développement technologique et l'évolution administrative. Des progrès ont été réalisés sur de nombreux engagements établis lors de la première année ; par contre, les engagements eux-mêmes n'étaient pas considérés ambitieux.

Chaque engagement du Plan d'action canadien s'est échelonné sur une période de deux à trois ans (Année 1 : 2012-2013 ; Année 2 : 2013-2014 ; Année 3 : 2014-2015) avec des activités assignées à chacune des années. Le tableau ci-dessous illustre les activités qui devaient être accomplies lors de la première année, de même que les activités de la deuxième année implantées en avance par le gouvernement. Le Canada a complété neuf de ses activités de la première année et deux de sa deuxième année.

Tableau 1 : Évaluation de la progression par engagement

NOM ABRÉGÉ DE L'ENGAGEMENT		IMPACT POTENTIEL				DEGRÉ DE RÉALISATION				CALENDRIER	ÉTAPES SUIVANTES
✦ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLET		
1. Directive sur le gouvernement ouvert – Confirmer l'orientation stratégique du Canada relativement à la transparence du gouvernement en émettant une Directive sur le gouvernement ouvert.										Retard	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
✦ 2. LICENCE OUVERTE											
Étape 1 (Année 1)	Mettre en place une nouvelle Licence ouverte universelle dans le but d'éliminer les restrictions imposées à la réutilisation d'information publiée par le gouvernement du Canada.									Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
Étape 2 (Année 2)	Les départements fédéraux adoptent la Licence ouverte.									En avance	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle

NOM ABRÉGÉ DE L'ENGAGEMENT		IMPACT POTENTIEL				DEGRÉ DE RÉALISATION				CALENDRIER	ÉTAPES SUIVANTES
		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLET		
★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLET		
3. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION											
Étape 1 (Année 1)	Projet pilote pour les demandes et leur paiement en ligne, ce qui permettra de présenter une demande d'accès à l'information et d'en faire le paiement en ligne.									Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
Étape 2 (Années 2 et 3)	Mise en oeuvre de la solution sur l'accès à l'information.									En avance	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
Étape 3 (Années 2 et 3)	Mise en place de l'outil de recherche des sommaires des demandes d'accès à l'information complétées.									En avance	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
4. Bibliothèque virtuelle – entamer la conception d'un répertoire en ligne réunissant les documents de toute nature publiés par le gouvernement.										Retard	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
★ 5. INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA TRANSPARENCE DE L'AIDE (IITA)											
Étape 1 (Année 1)	Évaluer toutes les exigences de l'IITA et publier un plan en vue de rendre disponible et accessible l'information concernant les activités de l'ACDI.									Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
Étape 2 (Années 2 et 3)	Mise en oeuvre et établissement de rapports concernant les exigences de l'IITA.									En avance	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

NOM ABRÉGÉ DE L'ENGAGEMENT		IMPACT POTENTIEL				DEGRÉ DE RÉALISATION				CALENDRIER	ÉTAPES SUIVANTES
★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLÈT		
6. OUVERTURE DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA											
Étape 1 (Année 1)	Élargir l'accès aux documents fédéraux archivés.									Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
Étape 2 (Année 1)	Émettre une nouvelle politique obligatoire à propos des pratiques de classification des documents.									Retard	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
7. GCDOCS – Lancer la première phase d'installation d'une solution organisationnelle de gestion électronique des dossiers et des documents.										Dans les délais	Aucune : abandon de l'engagement
8. GCWEB – Développer une nouvelle approche axée sur l'utilisateur et une présence consolidée sur le Web du gouvernement du Canada.										Retard	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
9. DONNEES.GC.CA											
Étape 1 (Année 1)	Augmenter l'ensemble du nombre de données accessibles sur la plateforme de données ouvertes.									Retard	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
Étape 2 (Années 2 et 3)	Conception et mise en place du portail donnees.gc.ca.									En avance	Entretien et suivi de la mise en place complétée
★ 10. Données sur la gestion des ressources du gouvernement du Canada – Publier des données sur la gestion des ressources et du rendement via un portail de données ouvertes.										Dans les délais	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

NOM ABRÉGÉ DE L'ENGAGEMENT		IMPACT POTENTIEL				DEGRÉ DE RÉALISATION				CALENDRIER	ÉTAPES SUIVANTES
		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLÈT		
✦ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.		AUCUN	MINEUR	MODÉRÉ	TRANSFORMATEUR	NON DÉMARRÉ	LIMITÉ	SUBSTANTIEL	COMPLÈT		
11. CONSULTATION AUPRÈS DES CANADIENS											
Étape 1 (Année 1)	Explorer des options visant la création d'une nouvelle plateforme de participation des citoyens fondée sur le Web 2.0.									Dans les délais	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
Étape 2 (Année 1)	Élaborer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux et du Web 2.0.									Dans les délais	Aucune : mise en œuvre complétée
Étape 3 (Année 1)	Lancement d'un projet pilote d'externalisation ouverte.									Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
✦ 12. Réglementation ouverte – Les organismes de réglementation fédéraux devront rendre publics leurs projets réglementaires, par voie électronique.										Dans les délais	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle

Le tableau 2 résume l'évaluation de la progression de chaque engagement par le SRI

NOM DE L'ENGAGEMENT		RÉSUMÉ DES RÉSULTATS
<p>★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.</p>		
<p>1. Directive sur le gouvernement ouvert:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Transformateur • Réalisation : Limitée 		<p>Une ébauche de la nouvelle Directive sur le gouvernement ouvert du gouvernement du Canada a été élaborée, mais n'a pas été rendue publique. Cet engagement est particulièrement important en raison de la possibilité pour la divulgation proactive de devenir la position par défaut au sein du gouvernement fédéral. L'impact de cet engagement est difficilement mesurable puisque les OSC n'ont pas été consultées dans l'élaboration de la Directive et l'ébauche n'a pas été rendue publique.</p>
<p>★ 2. LICENCE OUVERTE</p>		
Étape 1 (Année 1)	<p>Émission de la Licence:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Transformateur • Réalisation : Complète 	<p>La Licence ouverte a été octroyée en juin 2013. Son objectif est d'éliminer des restrictions imposées à la réutilisation d'information publiée par le gouvernement. La Licence est perçue comme un changement important en facilitant la réutilisation des données gouvernementales. Le chercheur attiré au SRI recommande la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées afin d'éclairer les propositions pour de futures itérations de la Licence.</p>
Étape 2 (Année 2)	<p>Adoption de la Licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Transformateur • Réalisation : Complète 	<p>La Licence est basée sur les normes internationales et a été adoptée par le gouvernement du Canada ainsi que trois gouvernements provinciaux et plusieurs municipalités. Bien que ne constituant pas une étape initiale du plan d'action, l'adoption pluri-gouvernementale de la Licence est tout de même considérée comme importante. Le gouvernement s'est engagé à promouvoir davantage l'adoption de la Licence, et ce, au niveau sous-national. Cette étape de la deuxième année était en avance sur le calendrier.</p>
<p>3. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION</p>		
Étape 1 (Année 1)	<p>Projet pilote pour les demandes et leurs paiements en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 	<p>En avril 2013, le gouvernement a lancé le projet pilote de demande d'Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne. La possibilité de soumettre et de payer pour des demandes AIPRP rend le Canada conforme aux normes en vigueur. Les acteurs interrogés aimeraient voir avancer les questions traitant de l'accès à l'information qu'ils ont identifiées comme urgentes à traiter. Cela comprend notamment la rapidité d'exécution, les coûts et les exemptions de portée générale. Il serait souhaitable de passer la loi en revue, ou d'au moins tenir compte de son expansion vers des institutions présentement non visées, telles que la Chambre des communes et le Sénat du Canada.</p>
Étape 2 (Années 2 et 3)	<p>Mise en œuvre de la solution d'accès à l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 	<p>Une demande d'information a été émise à l'industrie en novembre 2013 afin de soutenir l'approvisionnement en solutions d'accès à l'information.</p>

NOM DE L'ENGAGEMENT		RÉSUMÉ DES RÉSULTATS
<p>★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.</p>		
<p>Étape 3 (Années 2 et 3)</p>	<p>Rendre consultables les sommaires des demandes complétées d'accès à l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 	<p>L'étape de rendre les sommaires des demandes d'accès à l'information consultables, destinée à la deuxième et à la troisième année, a été accélérée et délivrée lors de la première année.</p>
<p>4. Bibliothèque virtuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 		<p>Une conception préliminaire a été élaborée dans le but d'appuyer les consultations internes de la Bibliothèque virtuelle en tant que dépôt de données accessibles en ligne, réunissant les documents publiés par le gouvernement. Bien que la Bibliothèque ait le potentiel d'améliorer la circulation de l'information, le sujet de la conservation numérique a soulevé des inquiétudes. Pour pallier à ces problèmes, une stratégie de numérisation et de conservation des documents devrait être mise en place. En outre, le gouvernement devrait consulter les OSC afin de s'assurer que la Bibliothèque virtuelle est conçue de façon à mettre en valeur son potentiel.</p>
<p>★ 5. INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA TRANSPARENCE DE L'AIDE</p>		
<p>Étape 1 (Année 1)</p>	<p>Publier un plan IITA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Transformateur • Réalisation : Complète 	<p>Le calendrier de mise en œuvre de l'IITA a été publié en décembre 2012. Les OSC interrogées étaient satisfaites des progrès réalisés à ce jour. Les intervenants apprécieraient voir le même engagement envers la transparence financière au sein du secteur extractif.</p>
<p>Étape 2 (Année 2)</p>	<p>Mise en place du plan IITA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Transformateur • Réalisation : Limitée 	<p>Le gouvernement a publié des fichiers de données trimestriels conformes à la norme de l'IITA pour la transparence de l'aide. Le gouvernement devrait collaborer avec les OSC afin de déterminer quelles données supplémentaires sont nécessaires et de quelle manière le tout peut-il être davantage transparent.</p>
<p>6. OUVERTURE DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA</p>		
<p>Étape 1 (Année 1)</p>	<p>Augmenter l'accès aux documents fédéraux archivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 	<p>Bibliothèque et Archives Canada a levé des restrictions sur près de 3,2 millions de pages d'archives fédérales. Bien qu'il existe un soutien quant à la suppression des restrictions sur les documents, les parties prenantes interrogées ont exprimé certaines préoccupations ; les récentes compressions budgétaires et au niveau des bibliothèques ont limité l'accès du public à l'information. Du soutien et des ressources doivent être fournis pour la numérisation des documents non-numérisés ; également, les points d'accès aux dossiers gouvernementaux doivent être préservés.</p>

NOM DE L'ENGAGEMENT		RÉSUMÉ DES RÉSULTATS
<p>★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.</p>		
Étape 2 (Année 1)	<p>Délivrer une nouvelle politique obligatoire au sujet de la classification des documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 	<p>La nouvelle politique en matière de classification des documents a été retardée jusqu'en 2014, car elle fait partie d'une plus grande mise en revue des politiques entourant les valeurs et les normes. Un engagement à reformater au fur et à mesure que les normes sont modifiées est nécessaire, compte tenu de l'accent mis sur l'accès électronique à la documentation que l'on retrouve dans le plan d'action.</p>
<p>7. GCDOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Incertain • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 		<p>GCDocs est une solution pangouvernementale hébergée de gestion des dossiers et des documents. Bien que l'engagement puisse être utile à la fonction interne du gouvernement, dans sa présente formulation, la manière dont il améliorera l'accès à l'information, la participation et la reddition de comptes est incertaine. Le chercheur attiré au SRI et les parties prenantes suggèrent que GCDocs soit retiré des plans d'action futurs.</p>
<p>8. GCWEB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 		<p>Le gouvernement a recueilli les commentaires de l'industrie afin de développer une stratégie d'approvisionnement pour le GCWeb. Un nouveau portail GCWeb a été lancé en décembre 2013 ; les OSC n'ont pas été consultées et aucune proposition ne leur a été montrée avant le lancement du GCWeb. À l'avenir, il sera important de consulter le public quant à la création d'une présence en ligne centralisée. Des normes et critères précis pour l'ajout, le retrait et la préservation de l'information sur le site devront être élaborés et rendus accessibles au public.</p>
<p>9. DONNEES.GC.CA</p>		
Étape 1 (Année 1)	<p>Augmenter le nombre d'ensembles de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 	<p>Selon les mises à jour apportées à donnees.gc.ca, il est difficile de savoir combien de nouveaux ensembles de données ont été ajoutés lors de la période de mise en œuvre. Les utilisateurs du portail ont entre autres manifesté une frustration quant à la portée et au format des données. Le gouvernement doit prendre en considération les commentaires des utilisateurs et améliorer la qualité et la facilité d'utilisation des ensembles de données. Il doit également tenir compte des points de données et des conséquences à long terme liées à la suppression de programmes visant la collecte de données, tels que la version longue du recensement.</p>
Étape 2 (Année 2)	<p>Concevoir et mettre en œuvre le portail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 	<p>La prochaine génération de la plateforme de données ouvertes a été lancée plus tôt que prévu, soit en juin 2013, suite à une consultation auprès des citoyens avec la communauté des données ouvertes et les citoyens. Le gouvernement devrait envisager de mettre en œuvre des outils dans le but de soutenir les OSC susceptibles de ne pas bénéficier de l'expertise technique quant à l'utilisation de données brutes, et réduire le temps de traitement pour répondre aux questions traitant du portail.</p>

NOM DE L'ENGAGEMENT		RÉSUMÉ DES RÉSULTATS
<p>★ TEL QUE RÉDIGÉ, L'ENGAGEMENT EST MANIFESTEMENT PERTINENT AUX VALEURS DU PGT, OBSERVE UN IMPACT POTENTIEL IMPORTANT ET EST SUBSTANTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT IMPLANTÉ.</p>		
<p>★ 10. Données sur la gestion des ressources du gouvernement du Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Modéré • Réalisation : Complète 		<p>En avril 2013, le gouvernement a lancé une nouvelle base de données sur les dépenses. Cette initiative permet aux citoyens de rechercher des renseignements sur les dépenses de tous les ministères fédéraux à travers trois catégories. Cette base de données constitue une base utile sur laquelle le gouvernement peut se développer. Les suggestions incluent l'intégration de données historiques, l'augmentation de la publication d'un plus large éventail d'information sur la gestion des ressources, et une articulation claire du type d'information de gestion des ressources qu'il détient.</p>
<p>11. CONSULTATIONS AUPRÈS DES CANADIENS</p>		
<p>Étape 1 (Année 1)</p>	<p>Développer une nouvelle plateforme vouée à la consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Limitée 	<p>Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, cet engagement sera combiné au GCWeb (voir engagement 8). Il affirme que le GCWeb comprendra une plateforme de consultation des citoyens en ligne. L'industrie a été consultée, mais aucune consultation publique n'a été réalisée à propos des plans futurs. À l'avenir, les citoyens devraient être consultés quant aux modèles de participation proposés.</p>
<p>Étape 2 (Année 1)</p>	<p>Développer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Complète 	<p>Des mesures ont été prises entourant l'élaboration de normes relatives à l'usage des médias sociaux par les fonctionnaires.</p>
<p>Étape 3 (Année 1)</p>	<p>Projet pilote d'externalisation ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Mineur • Réalisation : Comp 	<p>Emploi et Développement social (anciennement Ressources humaines et Développement social Canada) et l'Office des transports du Canada ont exploré quelques options d'externalisation ouverte et de consultation.</p>
<p>★ 12. Réglementation ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux valeurs du PGT : Pertinent • Impact potentiel : Modéré • Réalisation : Complète 		<p>Selon le rapport d'autoévaluation, 32 plans de régulation à terme ont été mis en ligne. Cet engagement fait partie de la stratégie de Dialogue ouvert du Canada. Par contre, pour les parties prenantes, la manière dont un dialogue ouvert est atteint n'était pas claire. Le Bulletin de rapports annuels, prévu pour l'automne 2013, est susceptible d'améliorer la transparence et la responsabilisation entourant cet engagement.</p>

RECOMMANDATIONS

La division des pouvoirs entre les paliers de gouvernement ajoute une certaine complexité à la manière dont le Canada aborde un gouvernement ouvert. Par moments, la loi fédérale démodée sur l'accès à l'information a restreint l'accessibilité aux renseignements. ; le régime fédéral d'accès à l'information a largement été identifié par les OSC comme étant fracturé. Une collaboration intergouvernementale et une participation de la société civile sont essentielles à l'élaboration d'un plan plus ambitieux pour l'avenir.

- 1. Spécificité et objectif des engagements :** Le langage employé à l'élaboration d'engagements futurs devrait être davantage précis. Les engagements devraient inclure des délais plus détaillés et des objectifs mesurables. Les OSC interrogées ont estimé que les engagements canadiens devaient être beaucoup plus ambitieux. Dans certains cas, les engagements n'étaient pas nouveaux mais représentaient plutôt une reformulation ou une extension d'initiatives retrouvées avant l'adhésion du Canada au PGT.
- 2. Prioriser un gouvernement ouvert et non uniquement des données ouvertes :** À travers sa participation au Groupe de travail du PGT sur les données ouvertes, le gouvernement a démontré son engagement face aux progrès éventuels. Cependant, il est à craindre que les données ouvertes soient devenues une priorité et que le gouvernement ouvert soit devenu un sous-ensemble des données ouvertes ; le fait que le portail Web du gouvernement ouvert ait été rebaptisé en un portail de données ouvertes en constitue la preuve. Le gouvernement ouvert doit à lui seul être priorisé. Cela exige un soutien politique d'un niveau plus élevé que ce qui est actuellement offert, ainsi que plusieurs appuis, notamment en termes de budget.
- 3. Participation des citoyens :** Un mécanisme servant à augmenter la participation des citoyens de manière significative et permanente doit être développé. Le gouvernement doit élaborer une stratégie de sensibilisation afin que les Canadiens soient mieux informés sur le PGT et les engagements du Canada. Les Canadiens pourront ainsi comprendre davantage les moyens par lesquels ils pourraient contribuer aux discussions et aux activités entourant le gouvernement ouvert.
- 4. Reconnaître le fossé numérique et la fracture de données :** La plupart des engagements se trouvant dans le plan d'action actuel sont orientés vers le développement de solutions en ligne ; par contre, cela ne devrait pas se faire au détriment de ceux qui ne disposent que d'un accès limité ou qui n'ont pas accès aux outils en ligne, ni la capacité d'employer ces ressources.
- 5. L'existence d'une loi sur l'accès à l'information ne garantit pas un gouvernement ouvert :** Ceux ayant participé à l'évaluation du SRI ont noté de manière constante la détérioration de l'accès à l'information au Canada. Le projet pilote de demande en ligne sur lequel le gouvernement travaille n'est pas considéré comme particulièrement révolutionnaire et n'adresse aucun des problèmes plus fondamentaux auxquels est confronté le régime d'accès à l'information du Canada.
- 6. Une amélioration de la pratique de gestion de l'information alimenterait l'information ouverte et les données ouvertes :** Le plan d'action actuel comporte un certain nombre d'engagements qui tentent de centraliser l'accès à l'information et aux données. Par contre, il ne fournit pas de directives claires aux ministères et organismes gouvernementaux à propos des normes et des meilleures pratiques. Plusieurs OSC se sont demandées si la centralisation constituait une stratégie appropriée quant à l'amélioration de la circulation de l'information et sa préservation.

EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ : 2012

Afin de participer au PGT, les gouvernements doivent démontrer un engagement face à la transparence gouvernementale en rencontrant un minimum de critères entourant les paramètres majeurs qui forment un gouvernement ouvert. Pour obtenir plus d'information, rendez-vous sur le <http://www.opengovpartnership.org/how-it-works/how-join/eligibility-criteria>. Les données brutes ont été reprogrammées par le personnel du PGT dans une échelle en quatre points, figurant ci-dessous, entre parenthèses.

TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE :
Non analysée

ACCÈS À L'INFORMATION :
Loi adoptée
(4 DE 4)

DIVULGATION DU PATRIMOINE
Cadres supérieurs et politiciens
(4 DE 4)

PARTICIPATION CIVIQUE :
10 DE 10
(4 DE 4)



Mary Francoli est professeure adjointe au Département de communication de l'École de journalisme et de communication de l'Université Carleton. Ses recherches se concentrent sur l'impact des médias numériques sur la gouvernance, l'État et la société. Ses publications ont largement mis l'accent sur la transparence et le gouvernement électronique.



Le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) vise à garantir des engagements concrets de la part des gouvernements dans le but de promouvoir la transparence, responsabiliser les citoyens, lutter contre la corruption et exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le Système de rapports indépendants du PGT évalue le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux afin de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et améliorer la reddition de comptes.

I | CONTEXTE

Le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) est une initiative internationale volontaire et plurilatérale. Il vise à garantir des engagements concrets de la part des gouvernements dans le but de promouvoir la transparence, responsabiliser les citoyens, lutter contre la corruption et exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Afin de s'attaquer à ces enjeux, le PGT fournit une tribune internationale pour le dialogue et le partage entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, qui contribuent tous à une recherche commune en faveur d'un gouvernement ouvert. Parmi les acteurs du PGT, on retrouve les gouvernements participants, de même que la société civile et les entités du secteur privé qui soutiennent les principes et la mission du PGT.

INTRODUCTION

Le Canada a officiellement débuté sa participation au PGT en septembre 2011, alors que John Baird, ministre des Affaires étrangères, a déclaré l'intention du gouvernement de s'y joindre.¹

Pour participer au PGT, les gouvernements doivent faire preuve d'un engagement démontré face à la transparence gouvernementale, et ce, en répondant à un ensemble de critères de performance minimale entourant les paramètres majeurs formant un gouvernement ouvert. Ceux-ci sont particulièrement importants pour augmenter le niveau de réactivité du gouvernement, renforcer la participation des citoyens et lutter contre la corruption. Les indicateurs produits par les organisations autres que le PGT déterminent l'étendue des progrès réalisés par chaque pays, à propos de chacun des paramètres, avec des points attribués, tel que décrit ci-dessous. Le Canada a fait son entrée dans le Partenariat en rencontrant le nombre d'exigences d'admissibilité maximal. Au moment de son adhésion, le pays disposait d'une loi d'accès à l'information,² se classait au rang le plus élevé possible en termes de divulgation du patrimoine pour les hauts fonctionnaires et les représentants élus,³ et avait obtenu une note finale de 10 sur une note maximale de 10 sous les résultats du *Economist Intelligence Unit's Democracy Index Civil Liberties*.⁴ Puisqu'il ne fait pas partie de la revue de l'Indice sur le budget ouvert, menée par *l'International Budget*

Partnership, le Canada n'a pas reçu de note dans ce domaine.

Tous les gouvernements participant au PGT doivent mettre en œuvre des plans d'action nationaux du PGT qui élaborent des engagements concrets sur une période initiale de deux ans. Les gouvernements devraient débiter leurs plans d'action en partageant les efforts actuels, liés à une série de cinq «grands défis», incluant les stratégies spécifiques à un gouvernement ouvert et les programmes en cours (se référer à la section 4 pour obtenir une liste des divers domaines de grands défis). Les plans d'action devraient ensuite fixer les engagements de chaque gouvernement face au PGT. Ces engagements dépassent la pratique gouvernementale et vont au-delà de son contexte actuel, tout en respectant le grand défi pertinent ; ils peuvent s'appuyer sur les efforts existants, identifier de nouvelles mesures pour compléter les réformes en cours ou entreprendre une action dans un domaine entièrement nouveau.

De septembre 2011 à avril 2012, le Canada a élaboré son plan d'action national aux côtés d'autres pays de la cohorte 2 du PGT. La date de début du plan d'action présenté en avril a officiellement été le 1er juillet 2012 pour la mise en œuvre, pour se terminer le 30 juin 2013 ; son autoévaluation a été publiée en octobre 2013. Selon le calendrier du PGT,⁵ les fonctionnaires, de concert avec les membres des

OSC, doivent passer en revue le premier plan ou en élaborer un nouveau d'ici le mois d'avril 2014 ; les consultations doivent être entamées en janvier 2014.

Conformément aux exigences du PGT, le Système de rapports indépendants (SRI) du PGT s'est associé à un chercheur local indépendant et chevronné afin de procéder à une évaluation du développement et de la mise en œuvre du premier plan d'action du pays. Au Canada, le SRI collabore avec Mme Mary Francoli, docteure en science politique et professeure adjointe à l'Université Carleton, qui a rédigé ce rapport d'étape. L'objectif du SRI est de nourrir de manière permanente un dialogue traitant du développement et de la mise en œuvre des engagements futurs dans chacun des pays participant au PGT.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Au Canada, le PGT est dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, « Au sein du SCT, un Secrétariat dédié du gouvernement ouvert assure la gestion générale de la coordination, du suivi et des rapports d'activités de mise en œuvre. »⁶ Le SCT mène un Comité directeur pour un gouvernement transparent (CDGT). Ce dernier est composé d'un certain nombre de ministères et organismes qui sont chargés de la mise en place d'un volet du plan d'action actuel. Le CDGT est « responsable de la gouvernance d'entreprise de toutes les initiatives fédérales d'un gouvernement ouvert, y compris la mise en œuvre des engagements contenus dans le Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert. »⁷

Bien que le SCT soit la principale institution canadienne du PGT et responsable de la majorité des engagements du plan d'action national, le Secrétariat a tout de même informé le chercheur attitré au SRI que l'engagement de l'IITA a été mené par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (formellement l'Agence canadienne de développement international). En outre, des éléments de l'engagement sur l'ouverture des documents du gouvernement du Canada ont été menés par Bibliothèque et Archives Canada. En 2013, le leadership quant à l'engagement du GCDocs

est passé du SCT au ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le président du SCT, Tony Clement, a également créé un Groupe consultatif sur un gouvernement ouvert. Ce groupe est composé de douze (12) membres issus de la société civile, du monde des affaires et des milieux universitaires, y compris des conseillers indépendants. Les membres du comité ont été invités par le gouvernement afin de « prodiguer conseils et avis à propos des activités du gouvernement ouvert, entre autres :

- Trouver des moyens d'améliorer la transmission de données ouvertes et d'information ouverte aux citoyens ;
- Trouver la façon de tirer le meilleur parti d'un gouvernement ouvert afin de maximiser l'innovation et le partage des connaissances ; et
- Explorer la manière dont les organisations fédérales peuvent faire participer davantage les Canadiens. »⁸

Les membres du Groupe consultatif ne se sont pas rencontrés en personne, mais plutôt via téléconférences. Celles-ci s'articulaient autour du développement du plan d'action, des progrès dans la réalisation des engagements du plan d'action, de la Directive sur le gouvernement ouvert, et du rapport d'autoévaluation du gouvernement. Les notes concernant les réunions du Groupe consultatif de février et mars 2012 sont affichées sur le site Web donnees.gc.ca.⁹

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le SRI s'associe à des chercheurs nationaux indépendants et chevronnés afin de rédiger et diffuser des rapports pour chaque gouvernement participant au PGT. Au Canada, le SRI collabore avec Mme Mary Francoli, docteure en science politique et professeure adjointe à l'Université Carleton. Le chercheur du SRI a examiné le rapport d'autoévaluation du gouvernement, a recueilli les points de vue de la société civile, et a interrogé les hauts fonctionnaires et autres parties prenantes pertinentes. Le personnel du PGT et un groupe d'experts ont passé en revue le rapport.

Dans le but de recueillir les opinions de multiples parties prenantes, le chercheur du SRI a organisé quatre réunions les ralliant ; les réunions ont été menées suivant un modèle de groupe de discussion. Deux des réunions se sont tenues à Ottawa, en Ontario, et les deux autres ont été réalisées par téléconférence. En plus de ces réunions, un certain nombre d'entretiens avec des représentants clés du gouvernement et de la société civile ont été tenus. Un sondage en ligne s'est déroulé entre le 4 octobre et le 8 novembre 2013 (voir annexes).

Le chercheur du SRI a également passé en revue deux documents majeurs rédigés par le gouvernement : le premier plan d'action national du Canada¹⁰ et l'autoévaluation¹¹ publiée par le gouvernement en octobre 2013. De nombreuses références à ces documents se trouvent au sein de ce rapport.

Les résumés et explications plus détaillées de ces réunions et entretiens, de même que le sondage, sont présentés dans l'annexe du présent rapport.

¹ Minister Clement Announces Open Government Consultation, <http://bit.ly/1n35xOV>

² Open Government Consultation Report, <http://bit.ly/1eDARJi>

³ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report>

⁴ Letter on Open Government to the President of the Treasury Board on January 19, 2012, <http://bit.ly/1eDAvJ8>

⁵ English transcript <http://bit.ly/1frNsc6> and French transcript <http://bit.ly/1lpXaS0>

⁶ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report>

⁷ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report#toc6>

⁸ Centre for Law and Democracy, 'Canada: OGP First Year Progress Review', <http://www.law-democracy.org/live/wp-content/uploads/2013/09/Canada.Y1-assessment.pdf>

⁹ Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

II | PROCESSUS : ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

Le gouvernement canadien n'a tenu que des consultations publiques en ligne. Les acteurs interrogés ont déploré le faible niveau de sensibilisation entourant ces activités, entraînant une participation limitée. Le gouvernement n'a pas publié d'ébauche de plan d'action à l'étape de consultation, ce qui a affecté la qualité de la consultation.

Les pays participant au PGT doivent suivre un processus établi de consultation lors du développement de leur plan d'action. Selon les Statuts de gouvernance du PGT, les pays doivent :

- Rendre disponibles les détails de leur processus de consultation publique ainsi que leur calendrier (au moins en ligne) avant la consultation ;
- Procéder à de vastes consultations auprès de la communauté nationale, y compris la société civile et le secteur privé ; rassembler un large éventail de points de vue ; faire un résumé de la consultation publique et de tous les commentaires individuels formulés par écrit disponibles en ligne ;
- Entreprendre des activités de sensibilisation au PGT dans le but d'améliorer la participation publique lors du processus de consultation ;
- Consulter la population en l'avertissant au préalable, par divers moyens, y compris en ligne et par le biais de rencontres en personne, afin d'assurer une accessibilité aux citoyens et leur donner l'occasion de s'engager.

Lors de la consultation, une cinquième exigence est énoncée dans les Statuts de gouvernance. Cette condition est traitée au sein de la *Section III : Consultation lors de la mise en œuvre* :

- Les pays doivent identifier une tribune permettant une consultation plurilatérale régulière discutant de la mise en œuvre du PGT. Cela peut être une entité nouvelle ou existante.

Cette question est traitée dans la section suivante ; par contre, les preuves de consultation avant et pendant la mise en œuvre se trouvent ici de même que dans le Tableau 1, pour davantage de commodité.

Tableau 1 | Processus de consultation du plan d'action

PHASE DU PLAN D'ACTION	EXIGENCE DU PROCESSUS DU PGT (SECTION DES STATUTS DE GOUVERNANCE)	LE GOUVERNEMENT EST-IL PARVENU À REMPLIR CETTE EXIGENCE?
Lors de l'élaboration	Calendrier et processus : Disponibilité préalable	Non
	Calendrier : En ligne	Oui
	Calendrier : Autres canaux	Oui
	Préavis	Non
	Activités de sensibilisation	De façon minime

	Consultations en ligne	Oui
	Consultations en ligne : Lien	http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report
	Consultations en personne	Non
	Résumé des commentaires	Oui
	Résumé des commentaires : Lien	http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report
Lors de la mise en œuvre	Tribune régulière	Oui

PRÉAVIS DE CONSULTATION

Les quatre exigences du PGT quant à la consultation décrite plus haut n'ont pas été respectées. Une consultation a eu lieu au cours de la phase de développement du plan d'action canadien, mais il est difficile de savoir si un avis a été émis avant que ne débute la consultation. Un communiqué de presse a été publié lors du premier jour de la consultation, mais aucune preuve de préavis n'a été identifiée.¹ Le communiqué de presse a toutefois servi à informer de la tenue d'une discussion par le biais de Twitter et a également détaillé le calendrier de consultation.

La consultation a eu lieu en ligne et s'est étendue entre le 6 décembre 2011 et le 16 janvier 2012. La consultation a incité les participants à formuler des réponses à ces trois questions :

- « Que pourrait-on faire pour vous aider à trouver plus facilement l'information gouvernementale en ligne? »
- « Comment utiliseriez-vous ou manipuleriez-vous ces données? »
- « Que suggérez-vous au gouvernement du Canada pour améliorer son processus de consultation auprès des Canadiens?² »

Selon le rapport de consultation du gouvernement, 260 Canadiens ont participé à la consultation en ligne.³ Certains ministères, tels que le Commissariat à l'information du Canada, ont présenté des commentaires par écrit.⁴

De plus, le 15 décembre 2011, dans le cadre de la consultation, Tony Clement, président du SCT, a tenu deux séances de discussion via Twitter – une dans chacune des deux langues officielles du Canada. Chaque séance était de 45 minutes. Les mots-clés diésés #opengovchat et #parlonsouvert ont été employés. Les transcriptions des séances de clavardage sont affichées sur le portail donnees.gc.ca.⁵ En tout, M. Clement a répondu à 37 questions pendant le clavardage en anglais, au cours duquel 94 auteurs différents ont envoyé 442 gazouillis. Au cours du clavardage en français, le président a répondu à 21 questions de 113 gazouillis provenant de 21 auteurs différents.

Le Groupe consultatif sur un gouvernement ouvert dont il est question à la Section 1 s'est également joint à la consultation, mais ne s'est réuni qu'une fois avant l'adoption du plan d'action. Ici aussi, aucune ébauche du plan n'a été distribuée.

Dans le cadre de son rapport de consultation, le gouvernement indique la tenue d'une réunion des greffiers des assemblées législatives et des secrétaires de Cabinet sur le plan des administrations fédérale, provinciales et territoriales, en janvier 2012.⁶ Le procès-verbal de cette réunion, une liste des participants et l'ordre du jour ne sont pas disponibles en ligne ; par contre, selon le rapport de consultation du gouvernement, chacun des participants a exprimé un « désir de continuer à partager les meilleures pratiques et de travailler en collaboration sur diverses propositions, lorsque possible. »⁷

QUALITÉ ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Les entrevues ont révélé qu'un nombre minime d'activités de sensibilisation au PGT ont été entreprises, entraînant un taux de participation limité. Cette conclusion a été tirée des résultats du sondage du SRI, dans lequel 21 des 34 répondants différents ont affirmé ne pas avoir participé au sondage. De ce nombre, 19 ignoraient la présence d'une consultation et 2 ont indiqué l'avoir appris trop tard dans le processus et, par conséquent, n'ont pas eu le temps d'y participer.

L'emploi d'une variété de moyens n'a pas été respecté lorsqu'est venu le moment d'interagir avec les OSC et les citoyens en général. La consultation avec les OSC n'a eu lieu qu'en ligne.

Les représentants de la société civile n'ont pas été satisfaits du processus de consultation. Tel que l'a souligné le *Centre for Law and Democracy* dans son évaluation des progrès du Canada lors de sa première année, 260 réponses constituent un faible nombre compte tenu du caractère expansif de la question entourant un gouvernement ouvert.⁸ Des préoccupations ont aussi été exprimées quant à l'utilisation de Twitter, un site de microblogage où la rétroaction se limite à 140 caractères, afin de recueillir

des commentaires sur une importante question politique. Une autre préoccupation soulignée dans les entrevues réalisées par le SRI concernait le fait que les discussions sur Twitter peuvent être en quelque sorte une pratique d'exclusion (seuls ceux bénéficiant de la technologie appropriée et qui pouvaient être disponibles lors de la période spécifique de 45 minutes ont pu participer).

Le rapport d'autoévaluation canadien, publié en octobre 2013, a identifié des lacunes dans son processus de consultation et de sensibilisation. A également été reconnue l'importance de l'utilisation de plusieurs canaux menant à un engagement du public.⁹ En plus de relever ces défis, les OSC ont indiqué qu'elles auraient souhaité avoir eu la possibilité de formuler des commentaires sur une ébauche du plan d'action. Cela aurait permis d'améliorer la qualité de la consultation. Il a également été constaté que les trois questions employées pour donner le ton à la consultation comportaient des limites.

¹ Minister Clement Announces Open Government Consultation, <http://bit.ly/1n35xOV>

² Open Government Consultation Report, <http://bit.ly/1eDARJi>

³ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report>

⁴ Letter on Open Government to the President of the Treasury Board on January 19, 2012, <http://bit.ly/1eDAvJ8>

⁵ English transcript <http://bit.ly/1frNsc6> and French transcript <http://bit.ly/1lpXaS0>

⁶ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report>

⁷ Open Government Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-government-consultation-report#toc6>

⁸ Centre for Law and Democracy, 'Canada: OGP First Year Progress Review', <http://www.law-democracy.org/live/wp-content/uploads/2013/09/Canada.Y1-assessment.pdf>

⁹ Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

III | PROCESSUS : CONSULTATION LORS DE LA MISE EN OEUVRE

La consultation lors de la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert a pris une allure différente de la consultation précédente. Bien que le processus de consultation traitant de quelques-uns des engagements était vaste, la plupart des autres n'ont pas bénéficié d'un tel processus.

Dans le cadre de leur participation au PGT, les gouvernements s'engagent à créer une tribune qui prévoira une consultation plurilatérale régulière, discutant de la mise en œuvre du PGT en tant que partie intégrante d'une stratégie plus vaste de consultation continue ; cela peut être une entité existante ou nouvelle. La présente section résume cette information.

PROCESSUS DE CONSULTATION

En tant que principal exemple de bonne pratique de consultation, les parties prenantes ont souligné l'évolution de l'engagement sur la Licence ouverte. Certains l'ont même suggérée comme modèle à suivre par le gouvernement lors de consultations futures. Contrairement à la consultation sur le plan d'action, où aucune ébauche n'a été présentée, une ébauche de la Licence a été publiée en ligne lors d'une consultation tenue entre le 26 novembre et le 11 décembre 2012. Une autre discussion par le biais de Twitter a également été organisée.¹ Les commentaires formulés lors de la consultation ont été affichés en ligne en temps opportun. En outre, une collaboration a été engagée avec plusieurs gouvernements provinciaux.

Les individus participant à l'évaluation du SRI ont indiqué que davantage de publicité entourant le PGT et la consultation sur une Licence ouverte aurait

été bénéfique. Plusieurs personnes ignoraient la tenue de cette consultation. Vingt des personnes interrogées n'étaient pas au courant qu'il y avait une consultation. Cependant, d'autres n'ont pas répondu car ils ont indiqué que la consultation affichait « une forte activité », y compris des experts en la matière. Ils ont alors estimé que leur rétroaction n'était pas nécessaire.

Une série de tables rondes traitant de l'engagement de donnees.gc.ca a eu lieu. En tout, 5 réunions ont été tenues à travers le pays, réunissant au total 82 parties prenantes.² De nombreuses OSC ont affirmé que les discussions étaient utiles, alors que d'autres ont fait remarquer qu'elles étaient fermées et qu'une consultation publique de grande envergure pourrait être améliorée.

Les OSC interrogées ont soulevé le désir de créer des consultations traitant de quelques autres engagements présents dans le plan d'action, en particulier en ce qui concerne la Bibliothèque virtuelle. Dans ce cas, une consultation publique serait bénéfique, en plus d'une sensibilisation ciblée aux membres experts.. Plusieurs étaient préoccupés par la manière dont la Bibliothèque virtuelle serait conçue et chargée.

¹ Open Government Licence Consultation Report, <http://bit.ly/1frNPn4>

² Open Data Roundtables Summary Report, <http://bit.ly/1a7Gaek>

IV | MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS

Tous les gouvernements participant au PGT développent des plans d'action nationaux du PGT qui élaborent des engagements concrets sur une période initiale de deux ans. Les gouvernements débutent leurs plans d'action en partageant les efforts actuels liés au(x) grand(s) défi(s) qu'ils auront choisi(s), y compris les stratégies spécifiques à un gouvernement ouvert et les programmes en cours. Par la suite, les plans d'action déterminent les engagements de chaque gouvernement face au PGT. Ces engagements dépassent la pratique gouvernementale et vont au-delà de son contexte actuel, tout en respectant le domaine politique correspondant ; ils peuvent s'appuyer sur les efforts existants, identifier de nouvelles mesures pour compléter les réformes en cours, ou entreprendre une action dans un domaine entièrement nouveau.

Les engagements du PGT s'organisent autour d'une série de cinq « grands défis » auxquels les gouvernements sont confrontés. Le PGT reconnaît que les pays ne démarrent pas tous du même point. Les pays sont chargés de sélectionner les grands défis et les engagements concrets qui y sont liés ; le tout doit s'associer le plus possible à leurs contextes nationaux uniques. Aucun plan d'action ni aucun engagement, standard ou spécifique, ne doivent être imposés aux pays.

Les cinq grands défis du PGT sont :

1. **Améliorer les services publics**—mesures tenant compte de la gamme complète de services aux citoyens, notamment la santé, l'éducation, la justice pénale, l'eau, l'électricité, les télécommunications, et tout autre domaine de services pertinent, favorisant ainsi l'amélioration du service public ou l'innovation du secteur privé.
2. **Accroître l'intégrité publique**—mesures traitant de la corruption et de l'éthique publique, de l'accès à l'information, de la réforme du financement des campagnes ainsi que de la liberté des médias et de la société civile.
3. **Gérer efficacement les ressources publiques**—mesures tenant compte des budgets, des approvisionnements, des ressources naturelles et de l'aide étrangère.

4. **Sécuriser les communautés**—mesures traitant de la sécurité publique, du secteur de la sécurité, de la réaction en cas de crise et de catastrophe de même que des menaces environnementales.
5. **Accroître la responsabilisation des entreprises**—mesures tenant compte de la responsabilisation des entreprises sur des questions telles que l'environnement, la lutte anti-corruption, la protection des consommateurs et l'engagement communautaire.

En vertu de tout domaine des grands défis, la nature des engagements concrets doit être souple et laisser place aux conditions uniques de chaque pays. Toutefois, les engagements du PGT doivent être pertinents aux valeurs du PGT énoncées dans les Statuts de gouvernance du PGT et dans la Déclaration du gouvernement ouvert, signée par tous les pays participants du PGT. Le SRI se réfère au guide de référence qui suit dans le but d'évaluer la pertinence aux valeurs fondamentales du gouvernement ouvert :

- **Accès à l'information** – Ces engagements :
 - o portent sur l'information détenue par le gouvernement ;
 - o ne se limitent pas aux données mais se rapportent à toutes les informations ;
 - o peuvent porter sur des divulgations d'information proactives ou réactives ;

- o peuvent porter sur le renforcement du droit à l'information ; et,
- o doivent procurer un accès ouvert à l'information (l'accès ne devrait pas constituer un privilège ni être destiné uniquement au gouvernement).
- **Participation des citoyens** — le gouvernement cherche à mobiliser les citoyens et à les engager dans un dialogue public qui nourrira le processus d'élaboration des politiques, et souhaite qu'ils contribuent à accroître le degré de réceptivité, le caractère innovateur et l'efficacité de la gouvernance. Les engagements qui entourent l'accès à l'information :
 - o permettent une prise de décision à tous les membres du public intéressés ; de telles tribunes prennent souvent la forme « descendante » du fait qu'elles sont créées par le gouvernement (ou par des acteurs habilités par le gouvernement) pour éclairer la prise de décision ;
 - o incluent souvent des éléments d'accès à l'information afin d'assurer un apport significatif de membres du public intéressés au processus décisionnel ;
 - o comprennent souvent le droit croissant des citoyens de se faire entendre, sans nécessairement inclure le droit d'être entendus.
- **Responsabilisation** — des règles, règlements et mécanismes sont en place et font appel à des acteurs gouvernementaux qui justifient leurs actions, donnent suite aux critiques ou exigences qui leur sont imposées, et acceptent la responsabilité d'inexécution à l'égard de lois ou engagements.
 - o Dans le cadre du gouvernement ouvert, de tels engagements comportent un élément « d'ouverture », ce qui signifie qu'ils ne constituent pas des systèmes purement internes de responsabilité sans une façade publique.
- **Technologie et innovation** — Les engagements au niveau de la technologie et de l'innovation :
 - o favorisent les nouvelles technologies, offrent des possibilités de partage de l'information, de participation du public et de collaboration ;
 - o devraient rendre davantage d'information publique de manière à permettre aux gens de comprendre à la fois ce que fait leur gouvernement et influencer les décisions ;
 - o peuvent s'engager à soutenir la capacité des gouvernements et des citoyens à utiliser la technologie pour l'ouverture et la reddition de comptes ; et,
 - o peuvent soutenir l'utilisation de la technologie par les employés gouvernementaux comme par les citoyens.

Les pays peuvent concentrer leurs engagements sur les plans national, local ou sous-national – là où ils croient que leurs efforts mis sur un gouvernement ouvert recevront l'effet le plus marquant.

En reconnaissant que la réalisation d'engagements pour un gouvernement ouvert rime souvent avec processus pluriannuel, les gouvernements devraient fixer des délais et des repères à leurs engagements, indiquant ce qui doit être accompli chaque année, dans la mesure du possible.

Cette section illustre en détails chacun des engagements que le Canada a inclus dans son plan d'action initial. Il convient de noter que le plan d'action est divisé en activités annuelles, et que seuls les engagements dont on prévoit l'achèvement lors de la première année ont été évalués dans ce rapport.

Un certain nombre d'engagements comportent une seule étape, tandis que d'autres en ont de multiples. En ce qui concerne ces derniers, les étapes ont été évaluées ensemble sur une seule et même fiche afin d'éviter les répétitions et faciliter la lecture pour les acteurs du PGT.

Alors que la plupart des indicateurs figurant sur les fiches d'engagement sont explicites, un certain nombre d'indicateurs pour chaque engagement méritent de plus amples explications.

- Pertinence : Le chercheur du SRI a évalué chaque engagement quant à sa pertinence face aux valeurs du PGT et aux grands défis du Partenariat.
 - o Les valeurs du PGT : Certains engagements du PGT ne sont pas clairs quant aux liens établis avec les valeurs du PGT. Afin d'identifier de tels cas, le chercheur du SRI a procédé à une évaluation en se basant sur une lecture attentive du texte de l'engagement. Ceci identifie des engagements pouvant mieux articuler leur relation quant à des questions fondamentales d'ouverture.
 - o Les grands défis : Bien que certains engagements puissent être utiles à plus d'un grand défi, l'évaluateur n'a accentué que ceux ayant été identifiés par le gouvernement (comme la quasi totalité des engagements répondent à un grand défi).
- Ambition :
 - o *Effet potentiel* : Il est prévu que les pays faisant partie du PGT prennent des engagements ambitieux (avec des activités nouvelles ou préexistantes) qui dépassent la pratique gouvernementale et s'étendent au-delà de son contexte actuel. Dans le but de contribuer à une définition large de l'ambition, le chercheur attiré au SRI a procédé à l'évaluation de

la manière dont un engagement pourrait être potentiellement transformateur dans le domaine politique. Ceci est basé sur les résultats affichés par le chercheur ainsi que sur son expérience en tant que spécialiste des politiques publiques.

- o *Nouvelle ou préexistante* : Le chercheur du SRI a également déterminé, dans un mode de non-évaluation, si un engagement a été basé sur une action mise en place antérieurement au plan d'action.
- Calendrier :
 - o *Réalisation prévue* : Les Statuts de gouvernance du PGT encouragent les pays à mettre de l'avant des engagements assortis d'objectifs concrets, avec des étapes annuelles suggérées. Dans le cas où cette information n'est pas disponible, le chercheur du SRI évalue du mieux possible la phase où pourrait se trouver l'engagement à la fin de la période évaluée, en se basant sur les données mises à sa disposition.

1 | Directive sur le gouvernement ouvert

Lors de la première année de notre Plan d'action, nous confirmerons notre orientation stratégique relativement à la transparence du gouvernement en élaborant une Directive sur le gouvernement ouvert. La Directive servira d'orientation à 106 ministères et organismes fédéraux quant aux mesures devant être prises pour assurer une accessibilité maximale de l'information et des données en ligne, identifier la nature de l'information à diffuser ainsi que déterminer le moment de la publication, les formats et les normes que devront adopter les ministères. Les consultations continues auprès du Groupe consultatif sur un gouvernement ouvert viendront étoffer l'élaboration de la Directive.

Tout au long de la deuxième et de la troisième année, nous mettrons progressivement en place la Directive afin d'établir une cohérence et des normes uniformes en matière de publication ouverte dans l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement. L'objectif clair de la Directive est de faire du gouvernement ouvert et de l'information ouverte l'approche « par défaut ».

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Aucune				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Élevés (la langue d'engagement propose des étapes claires, mesurables et vérifiables pour la réalisation de l'objectif)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Accroître l'intégrité publique				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Élaborer la Directive sur le gouvernement ouvert	X				
	2. Mettre en place la Directive sur le gouvernement ouvert	X				
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Élaborer la Directive sur le gouvernement ouvert	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)				
2. Mettre en place la Directive sur le gouvernement ouvert	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)				

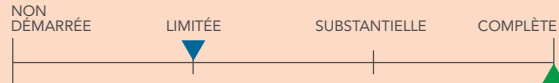
DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Élaborer la Directive sur le gouvernement ouvert

DATE DE DÉBUT :
Juillet 2012

DATE DE FIN :
Juin 2013

Réalisation actuelle
Réalisation prévue

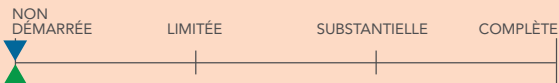


2. Mettre en place la Directive sur le gouvernement ouvert

DATE DE DÉBUT :
Juillet 2013

DATE DE FIN :
Juin 2015

Réalisation actuelle
Réalisation prévue



PROCHAINES ÉTAPES

1. Élaborer la Directive sur le gouvernement ouvert

Poursuite des travaux sur l'implantation de base

2. Mettre en place la Directive sur le gouvernement ouvert

Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

Le rapport d'autoévaluation du gouvernement a révélé que : « Une ébauche de la nouvelle Directive sur le gouvernement ouvert du gouvernement du Canada a été rédigée afin d'appuyer les consultations internes avec les ministères et organismes gouvernementaux devant avoir lieu l'automne prochain. L'avant-projet de la Directive propose une orientation aux ministères et organismes quant aux exigences spécifiques à suivre pour assurer une diffusion maximale de l'information et des données gouvernementales au public. Les ministères et organismes seraient tenus d'élaborer et de publier un Plan ministériel sur le gouvernement ouvert, qui comprendrait des informations spécifiques concernant le type de données et d'information devant être publiées, ainsi que la date limite de publication. Les consultations sur le gouvernement ouvert, ayant lieu avec les membres du Groupe consultatif du président, ont également été employées afin d'évaluer les concepts clés à inclure dans la Directive. »¹ L'avant-projet n'a pas été mis à la disposition du public.

Dans son rapport d'autoévaluation, le gouvernement a révélé que la Directive sera publiée « plus tard dans l'année ». Bien que le SRI et les OSC ont cru qu'il s'agissait de la fin de l'année 2013, le gouvernement a depuis précisé que cela signifiait la fin de l'exercice, c'est-à-dire le 31 mars 2014. Tel qu'indiqué dans le rapport d'autoévaluation, il est nécessaire de veiller à ce que la Directive s'aligne sur les engagements du Canada face à la Charte des données

ouvertes du G8. L'avant-projet dont il est question dans le rapport d'autoévaluation du gouvernement n'a pas été mis à la disposition du grand public ni du Groupe consultatif.

Était-ce important?

L'effet produit par cet engagement est incertain en raison du caractère incomplet au moment de l'écriture et du fait que la Directive n'a pas été rendue publique. Plusieurs personnes interrogées et sondées étaient fort intéressées par la Directive sur le gouvernement ouvert. Celle-ci est considérée comme étant un engagement particulièrement important en raison de la potentialité de la divulgation proactive à devenir la position par défaut au sein du gouvernement fédéral. Cet engagement est l'un des rares qui aborde le grand défi d'accroître l'intégrité publique.

Aucune vaste consultation n'a été réalisée à propos de cet engagement. Le Groupe consultatif a été consulté une fois, mais n'a pas bénéficié d'une ébauche de la Directive lors de cette discussion.² Les OSC n'ont pas été consultées.

Prochaines étapes

Une discussion plus approfondie de cet engagement avec les OSC est souhaitable compte tenu de son importance et étant donné qu'il s'agit de l'un des engagements fondamentaux du Canada ; l'autre est la Licence ouverte, pour laquelle une consultation a eu lieu. Les OSC ont exprimé le désir de formuler des commentaires au sujet de la Directive et de participer à des discussions la concernant.³

¹ 'Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report' <http://bit.ly/1bl8ori>

² Centre for Law and Democracy, 'Canada OGP First Year Progress Review,' <http://www.law-democracy.org/live/wp-content/uploads/2013/09/Canada.Y1-assessment.pdf>

³ Canadian Association of Research Libraries, 'Comments on the Implementation of the Open Government Action Plan,' <http://bit.ly/1lpXsbC>; Centre for Law and Democracy 'Canada OGP First Year Progress Review,' <http://bit.ly/1hYun1z>

2 | Licence ouverte

En vue d'appuyer l'application de la Directive et de réduire le fardeau administratif associé à la gestion de systèmes de licences multiples au sein du gouvernement du Canada, nous mettrons en place une nouvelle Licence ouverte universelle au cours de la première année du Plan d'action. Cette mesure aura pour objectif d'éliminer les restrictions imposées à la réutilisation d'information publiée par le gouvernement du Canada (données, information, sites Web, publications) et d'harmoniser nos pratiques avec les bonnes pratiques internationales. Pour créer cette nouvelle licence, nous devons aussi nous concerter avec d'autres membres du Partenariat afin de favoriser une collaboration transparente au-delà des frontières.

La nouvelle Licence ouverte servira à encourager la réutilisation maximale de l'information du fédéral. Notre objectif est que les ministères fédéraux aient adopté la nouvelle Licence ouverte au plus tard à la fin de la deuxième année du Plan d'action.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Élevés (la langue d'engagement propose des étapes claires, mesurables et vérifiables pour la réalisation de l'objectif)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Améliorer les services publics				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Élaborer la Licence ouverte	X			X	
	2. Adopter la Licence ouverte	X			X	
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Élaborer la Licence ouverte	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)				
2. Adopter la Licence ouverte	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)				

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Élaborer la Licence ouverte

DATE DE DÉBUT : Juillet 2012	DATE DE FIN : Juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
--	-----------------------------------	--	--

2. Adopter la Licence ouverte

DATE DE DÉBUT : Juillet 2013	DATE DE FIN : Juin 2015	Réalisation actuelle Réalisation prévue	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
--	-----------------------------------	--	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Élaborer la Licence ouverte	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
2. Adopter la Licence ouverte	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

À la suite d'un processus consultatif, le gouvernement a publié la Licence ouverte le 18 juin 2013.¹ La Licence est basée sur les normes internationales et a été adoptée par le gouvernement du Canada ainsi que par les gouvernements provinciaux de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et par de nombreuses municipalités.

Était-ce important?

Un débat est survenu quant à savoir si la Licence constituait un engagement ambitieux lors des réunions des intervenants, voyant que d'autres pays ont adopté des régimes de licences semblables, en place depuis un certain temps déjà. Pour certains, cet engagement a permis au Canada de s'aligner sur les normes existantes, sans en être un prolongement. Par exemple, le Royaume-Uni a diffusé la première version de sa Licence ouverte il y a trois ans et en est maintenant à sa deuxième itération.

Sans tenir compte de l'ambition, la Licence a été considérée comme un important changement. L'adoption pluri-gouvernementale de la Licence, tout en n'étant pas un objectif initial du plan d'action, est considérée comme importante. Tel que l'a noté l'équipe du DataGC, « les avantages d'une licence commune concernent principalement l'utilisation

de données. Lorsque les gens utilisent des données provenant de sources multiples, mais autorisées par la Licence ouverte, ils ne sont pas confrontés à la nécessité de répondre aux différents termes et conditions de chaque fournisseur. »² Cette nouvelle Licence concerne aussi l'interopérabilité juridique pluri-gouvernementale, qui est considérée comme positive pour le Canada. Il s'agit d'un bon moyen d'aborder la nature restrictive du droit d'auteur de la Couronne et de favoriser une accessibilité accrue aux données. Certaines OSC ont exprimé une préoccupation potentielle sur le manque d'applicabilité aux sociétés d'État.

Prochaines étapes

À mesure que nous allons de l'avant, le gouvernement s'est engagé à promouvoir davantage l'adoption d'une Licence ouverte de base à travers le pays, au niveau sous-national. Cet engagement est louable et constitue de façon claire une prochaine étape à franchir, tout comme l'engagement pluri-gouvernemental continu. Au fur et à mesure que les gens en apprennent davantage sur les forces et les faiblesses de la Licence, le chercheur du SRI recommande la poursuite du dialogue avec les OSC et les utilisateurs de données, afin d'éclairer les propositions de changements futurs.

¹ Open Government Licence, <http://data.gc.ca/eng/open-government-licence-canada>

² British Columbia Adopts Canadian Open Government Licence, <http://bit.ly/1hYASBt>

3 | Modernisation de l'administration de l'accès à l'information

Afin d'améliorer la qualité du service et la facilité d'accès pour les citoyens ainsi que réduire les coûts de traitement pour les organismes, nous entreprendrons une modernisation et une centralisation des plateformes de l'administration de l'accès à l'information. Au cours de la première année, nous mènerons un projet pilote pour les demandes et leur paiement en ligne dans un certain nombre de ministères qui permettra pour la première fois aux citoyens du Canada de présenter une demande d'accès à l'information et d'en faire le paiement en ligne, le tout dans l'optique d'offrir cette possibilité à l'ensemble des ministères aussitôt que possible.

Au cours des deux prochaines années, nous procéderons à la mise en place de l'outil de recherche des sommaires des demandes d'accès à l'information traitées en ligne et nous concentrerons nos efforts sur la conception et la mise en œuvre d'une solution moderne et normalisée d'accès à l'information à l'usage de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Citoyenneté et Immigration Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Moyens (la langue d'engagement décrit une activité qui est objectivement vérifiable, mais qui ne comprend pas d'étapes ni de résultats spécifiques)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Améliorer les services publics				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Projet pilote pour les demandes et leurs paiements en ligne	X			X	
	2. Mise en œuvre de la solution de l'accès à l'information	X			X	
3. Rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables	X			X		

AMBITION		
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL
1. Projet pilote pour les demandes et leurs paiements en ligne	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
2. Mise en œuvre de la solution de l'accès à l'information	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
3. Rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Projet pilote pour les demandes et leurs paiements en ligne

DATE DE DÉBUT : Juillet 2012	DATE DE FIN : Juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	<p>A horizontal bar divided into four segments: NON DÉMARRÉE, LIMITÉE, SUBSTANTIELLE, and COMPLÈTE. A green triangle is positioned at the end of the bar, indicating completion.</p>
---------------------------------	----------------------------	--	--

2. Mise en œuvre de la solution de l'accès à l'information

DATE DE DÉBUT : Juillet 2013	DATE DE FIN : Juin 2015	Actual completion Projected completion	<p>A horizontal bar divided into four segments: NON DÉMARRÉE, LIMITÉE, SUBSTANTIELLE, and COMPLÈTE. A green triangle is positioned at the beginning of the bar, and a blue triangle is positioned in the LIMITÉE segment.</p>
---------------------------------	----------------------------	---	---

3. Rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables

DATE DE DÉBUT : Juillet 2013	DATE DE FIN : Juin 2015	Actual completion Projected completion	<p>A horizontal bar divided into four segments: NON DÉMARRÉE, LIMITÉE, SUBSTANTIELLE, and COMPLÈTE. A green triangle is positioned at the beginning of the bar, and a blue triangle is positioned at the end of the bar.</p>
---------------------------------	----------------------------	---	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Projet pilote pour les demandes et leurs paiements en ligne	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Mise en œuvre de la solution de l'accès à l'information	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
3. Rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle

Que s'est-il produit?

Le 9 avril 2013, le gouvernement a lancé le projet pilote de demande d'Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne.¹ Initialement, trois ministères y ont participé : Citoyenneté et Immigration Canada, Services partagés Canada, et le Secrétariat du Conseil

du Trésor du Canada. Depuis, le taux de participation a pris de l'ampleur. Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, « le Canada prolongera le projet pilote, et viendront s'ajouter 20 ministères fédéraux au cours de la prochaine année. »² En date du 15 janvier 2014, le projet pilote accueillait 14 institutions.

Le rapport d'autoévaluation a indiqué que « Les premiers résultats ont été très positifs, avec plus de 10 000 demandes AIPRP reçues au cours des cinq premiers mois d'activité. De plus, 90% des clients ont affirmé avoir trouvé l'utilisation de « facile » à « très facile. »³ En date du 15 janvier 2014, le gouvernement a signalé qu'environ 22 000 demandes d'accès à l'information avaient été traitées par le biais du nouveau portail du projet pilote.

Dans le Plan d'action du Canada, l'étape de rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables était initialement une étape à franchir lors de la deuxième et de la troisième année. Cependant, suite à une accélération du processus, cela a été livré à l'intérieur de la première année.

Le 21 novembre 2013, une « Demande d'information » a été adressée à l'industrie dans le but de soutenir l'acquisition de la solution de demande d'accès à l'information que l'on retrouve dans le plan d'action.⁴

Était-ce important?

La possibilité de soumettre des demandes AIPRP et d'effectuer leur paiement en ligne est vue comme un changement favorable mais dépourvu d'ambition, selon la plupart des intervenants interrogés. Encore une fois, ceci est considéré comme un geste alignant le Canada sur les normes existantes dans d'autres pays. Par exemple, les États-Unis et le Mexique disposent déjà de portails d'information ouverte. La majorité des personnes interrogées et qui ont formulé des commentaires quant au sondage en ligne ont estimé que cet engagement n'aborde pas le grand défi du PGT d'amélioration de l'intégrité. Il a été largement considéré par les OSC comme étant un changement administratif susceptible de constituer l'amélioration d'un service public ou de l'efficacité, mais qui, en bout de ligne, n'est pas un changement qui améliore l'intégrité ; il ne tient pas compte de la vitesse du traitement de la demande en cours ni de l'ampleur des résultats ou de l'information prodigués au demandeur.

Les personnes interrogées par le chercheur attiré au SRI ont affirmé vouloir être témoins de changements plus importants au régime d'accès à l'information du Canada. Un participant a demandé pourquoi le gouvernement « travaillerait à la modernisation de quelque chose qui est fondamentalement brisé ? » Le Canada dispose de l'une des plus anciennes lois

sur l'accès à l'information. Le PGT a uniquement reconnu l'existence de cette loi lors de l'attribution de points déterminant l'admissibilité. Il ne prenait pas en compte l'état du régime d'accès à l'information. Au Canada, la Commissaire à l'information, Suzanne Legault, ainsi que d'anciens commissaires, ont formulé leurs préoccupations quant à l'état de ce qui entoure l'accès à l'information ; chacun a fait un certain nombre de recommandations d'amélioration qui vont au-delà de la manière dont les demandes sont actuellement soumises.

Les principales préoccupations entendues par le chercheur du SRI concernant l'accès à l'information étaient (1) le traitement des demandes dans un délai raisonnable, (2) de vastes exceptions, (3) les limites de l'étendue des organismes publiques qui ne sont pas couverts par la loi sur l'accès à l'information et (4) les frais élevés. Plusieurs personnes ayant participé au processus du SRI ont affirmé que le gouvernement dépassait le délai de 30 jours associé au traitement d'une demande d'accès. En 2013, la Commissaire à l'information du Canada s'est rendue à la cour fédérale après qu'un demandeur d'accès à l'information ait appris qu'une prolongation de 1100 jours était exigée de la part du ministère de la Défense pour traiter une demande d'accès.⁵ La liste des institutions exclues, et donc qui ne sont pas soumises à la Loi sur l'accès à l'information, est longue et comprend des bureaux clés étant autorisés à prendre des décisions, tels que le Cabinet fédéral, la Chambre des communes et le Sénat.

La possibilité de rechercher en ligne des sommaires de demandes d'accès à l'information est aussi considérée comme dépourvue d'ambition. Plusieurs personnes interrogées, dont la Commissaire à l'information du Canada, ont noté qu'un système semblable, nommé Système coordonné d'accès à l'information (SCAI) existait entre 1989 et 2008, date à laquelle le gouvernement l'a éliminé sans le remplacer par un autre système.⁶ Le SCAI était un système interne, uniquement accessible au sein du gouvernement. Cependant, il vivait aussi publiquement par le biais d'un portail opéré par une OSC qui faisait des demandes d'information mensuelles et qui publiait le tout en ligne par la suite. L'annulation du SCAI signifiait donc que le portail parallèle de l'OSC ne pouvait

être mis à jour. L'engagement du plan d'action est considéré comme la reprise d'une initiative qui existait déjà.

Prochaines étapes

La nature démodée de la Loi sur l'accès à l'information du Canada et ses nombreux problèmes ont été bien documentés.⁷ La législation elle-même nécessite une mise à jour. Certains de ceux qui ont participé à l'évaluation du SRI, dont la Commissaire à l'information du Canada, ont noté que la législation fédérale d'accès à l'information entraîne un effet négatif sur la législation provinciale, qui, dans certains cas, a été modifiée d'une manière qui diminue l'accès en l'alignant sur les normes fédérales. La Commissaire à l'information du Canada a récemment terminé une consultation publique traitant de l'amélioration du droit à l'information du Canada.⁸ Les résultats de ceci devraient être considérés comme un pas en avant.

À court de changement législatif, le gouvernement devrait s'engager à traiter les demandes d'accès à l'information de façon à être conforme aux délais prévus par la loi, et s'assurer que les ministères et les institutions disposent des ressources nécessaires pour

qu'il en soit ainsi. Un engagement visant à s'assurer que les organismes gouvernementaux constamment négligents agissent en conformité quant aux demandes d'accès à l'information est nécessaire (incluant notamment le Bureau du Conseil privé et la Gendarmerie royale du Canada).⁹

Le gouvernement devrait également s'engager à fournir de l'information de meilleure qualité à la Commissaire de l'information du Canada quant aux demandes d'accès à l'information qu'il reçoit. En outre, le mandat du Commissariat à l'information est digne de mention. À ce jour, la Commissaire à l'information est le seul commissaire fédéral sans mandat de sensibilisation publique ni de recherche. Il s'agit aussi d'un bureau qui peut bénéficier du pouvoir de rendre des ordonnances dans la résolution de plaintes « administratives ».

¹ Access to Information and Privacy Requests Now Easier with New Online Tool, <http://bit.ly/1gy1vQV>; Online Request System, <https://atip-aiprp.apps.gc.ca/atip/welcome.do>

² Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

³ Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

⁴ 'Access to Information and Privacy (ATIP) Solution', <http://bit.ly/1frODIE>

⁵ Jim Bronskill, 'Ottawa Running Late on Access to Information Responses Watch Dog Says,' The Globe and Mail, <http://bit.ly/Lxi41u>

⁶ The Coordination of the Access to Information Requests System, <http://bit.ly/1cDl5YF>

⁷ Office of the Information Commissioner of Canada, Strengthening the Access to Information Act To Meet Today's Imperatives, <http://bit.ly/1fi2Ypf>

Parliament of Canada, The Access to Information Act: First Steps Toward Renewal Report, 2009, <http://bit.ly/1fEBvt>

Canadian Press, 'Information Watchdog alarmed by Harper government clampdown,' <http://bit.ly/1cDl66b>

Global Right to Information Rating, <http://www.rti-rating.org>

⁸ Office of the Information Commissioner of Canada, Open Dialogue on Modernizing the Access to Information Act, Summary of Submissions, <http://www.oic-ci.gc.ca/eng/summary-submissions-sommaire-soumission.aspx>

⁹ Office of the Information Commissioner of Canada, Annual Report 2012-2013, <http://bit.ly/1b1FRGJ>

4 | Bibliothèque virtuelle

Afin de simplifier l'accès à un éventail d'information gouvernementale accessible par le public au cours de la première année, nous entamerons la conception d'un dépôt de données interrogeables en ligne réunissant les documents de toute nature publiés par le gouvernement du Canada (p. ex., publications, rapports de consultants, sommaires des demandes d'accès à l'information traitées, présentations, livres blancs, etc.).

Au cours de la deuxième et de la troisième année, nous procéderons au lancement de cette Bibliothèque virtuelle dans le cadre d'un projet pilote qui permettra un accès public aux publications et aux documents du gouvernement au moyen d'un guichet unique. Nous consulterons la population au fil du projet pilote afin de vérifier si la Bibliothèque virtuelle répond aux besoins des citoyens.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Bibliothèque et Archives Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Faibles (la langue d'engagement décrit l'activité comme pouvant être considérée mesurable, avec une partie d'interprétation de la part du lecteur)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Améliorer les services publics				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Début de la conception de la Bibliothèque virtuelle	X			X	
	2. Lancement de la Bibliothèque virtuelle		X		X	
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Début de la conception de la Bibliothèque virtuelle	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				
2. Lancement de la Bibliothèque virtuelle	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				

DEGRÉ DE RÉALISATION			
1. Début de la conception de la Bibliothèque virtuelle			
DATE DE DÉBUT : Juillet 2012	DATE DE FIN : Juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
2. Lancement de la Bibliothèque virtuelle			
DATE DE DÉBUT : Juillet 2013	DATE DE FIN : Juin 2015	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
PROCHAINES ÉTAPES			
1. Début de la conception de la Bibliothèque virtuelle	Poursuite des travaux sur l'implantation de base		
2. Lancement de la Bibliothèque virtuelle	Poursuite des travaux sur l'implantation de base		

Que s'est-il passé?

L'engagement de la première année a été atteint, selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement. « Une conception préliminaire a été élaborée dans le but de soutenir les consultations internes définissant la Bibliothèque virtuelle comme un référentiel de consultation en ligne de documents publiés du gouvernement du Canada. »¹

Était-ce important?

Beaucoup d'engouement entoure la Bibliothèque virtuelle. Il a été largement estimé que cette dernière a le potentiel d'améliorer la circulation de l'information ; cependant, les personnes consultées par le chercheur du SRI ont indiqué que la réalisation de ce potentiel dépendra de la manière dont la Bibliothèque virtuelle sera chargée et mise à jour ainsi que sur la façon dont les documents seront conservés à long terme. Grâce au caractère numérique de la Bibliothèque, il est facile de mettre à jour et de modifier l'information du gouvernement, ou encore de retirer de l'information sans conserver les anciennes versions. Au cours des réunions des parties prenantes, de nombreux participants ont soulevé la question de la préservation numérique.

Lors des réunions des parties prenantes, d'autres préoccupations ont été soulevées, notamment que les moyens d'accéder à l'information et aux données gouvernementales étaient en diminution. Cette inquiétude est née, en partie, suite aux modifications

apportées au Programme fédéral des services de dépôt (PSD), qui « ne produira, n'imprimera ou n'entreposera plus de copies papier des publications à partir de 2014. »² Ces changements rendront la tâche d'accéder aux publications du gouvernement plus difficile. Cela libère également les institutions ayant déjà collaboré avec le PSD, telles que les bibliothèques universitaires, de leur obligation de conserver des documents. Cela signifie que plusieurs anciennes publications gouvernementales qui ne sont pas numérisées ni incorporées dans la Bibliothèque virtuelle pourraient être perdues.³

Compte tenu du fossé numérique au Canada, la transition vers une Bibliothèque virtuelle pourrait aussi faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les personnes avec peu ou pas d'accès à Internet de trouver et d'utiliser l'information et les données du gouvernement.⁴

Prochaines étapes

Aucune consultation des OSC n'a été tenue à propos de cet engagement. Afin d'assurer que la Bibliothèque virtuelle soit conçue de manière à réaliser son plein potentiel, les OSC devraient être consultées, particulièrement celles qui participent à la science de l'information et à la bibliothéconomie de même que celles fournissant de l'information au public. Réalisée correctement, la Bibliothèque virtuelle permettrait au gouvernement de dépasser le grand défi que le PGT a identifié relativement à cet engagement, c'est-à-dire «

améliorer les services publics » et aller vers une amélioration de l'intégrité et de la transparence.

Des stratégies claires devraient être établies quant à la numérisation des anciennes publications gouvernementales et quant au niveau de la conservation du matériel créé numériquement.

Cette approche permettrait de renforcer les fonds de documentation de la Bibliothèque virtuelle.

Le gouvernement du Canada devrait de plus envisager de prendre des mesures pour réduire le fossé numérique au Canada, s'assurant que tout le monde ait la possibilité d'accéder à la Bibliothèque virtuelle. Les programmes d'accès communautaire ont déjà servi à cette fin, mais ont été annulés en 2012.⁵

Clear strategies for the digitization of older government publications and for the preservation of material that is born digitally should be elaborated. This approach would strengthen the holdings of the Virtual Library.

The government of Canada should also consider measures for addressing the digital divide in Canada to ensure that everyone has the ability to access the Virtual Library. Community access programs used to address this, but were cancelled in 2012.⁵

¹ Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://data.gc.ca/eng/implementation-canadas-action-plan-open-government-year-1-self-assessment-report>

² The 2012 Budget and Publishing and Depository Services, <http://bit.ly/MFnbh0>

³ Amy Kaufman and Jeff Moon, 'Farewell to Depository Services, a building block of democracy', <http://bit.ly/1bdoUzz>

⁴ Micahel Geist, 'Statscan data points to growing digital divide', <http://bit.ly/1b9LWY>

⁵ Industry Canada CAP Letter, <http://bit.ly/1emOPLm>

5 | Initiative internationale pour la transparence de l'aide

L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) facilitera la recherche, l'utilisation et la comparaison des données sur les dépenses du Canada pour l'aide internationale. La transparence est un déterminant de la responsabilisation, qui a son tour est un élément clé de la tradition canadienne en matière d'aide internationale. Les intervenants dans les programmes d'aide pourront plus facilement qu'auparavant assurer le suivi de l'aide accordée ainsi que son utilisation, nous aidant ce faisant à veiller à ce que chaque dollar soit utilisé de façon optimale selon les objectifs visés.

Au cours de la première année, nous évaluerons toutes les exigences de l'IITA et publierons un plan en vue de rendre accessible l'information concernant les activités de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

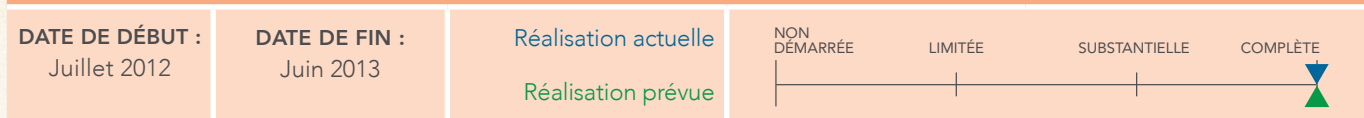
Au cours des deux années suivantes, nous nous concentrerons sur la mise en oeuvre et l'établissement de rapports. Ainsi, les donateurs, les pays partenaires, les organisations issues de la société civile et les citoyens pourront avoir accès à l'information du gouvernement du Canada, l'utiliser et la comparer avec les données d'autres organisations et pays participants.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Élevés (la langue d'engagement propose des étapes claires, mesurables et vérifiables pour la réalisation de l'objectif)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Gérer efficacement les ressources publiques				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Publier un plan rendant accessible l'information concernant les activités de l'ACDI	X		X		
	2. Mise en œuvre du plan	X		X		

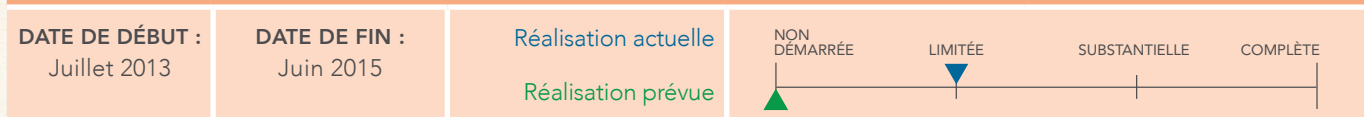
AMBITION		
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL
1. Publier un plan rendant accessible l'information concernant les activités de l'ACDI	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)
2. Mise en œuvre du plan	Nouvelle	Transformateur (l'engagement entraîne une réforme susceptible de transformer l'option du « statu quo » dans les domaines politiques pertinents)

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Publier un plan rendant accessible l'information concernant les activités de l'ACDI



2. Mise en œuvre du plan



PROCHAINES ÉTAPES

1. Publier un plan rendant accessible l'information concernant les activités de l'ACDI	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Mise en œuvre du plan	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il passé?

Le calendrier de mise en œuvre de l'IITA a été publié en décembre 2012.¹ Cette publication a répondu à l'engagement que le Canada s'était fixé pour la première année. Le Canada est le premier pays à publier de manière bilingue en vertu de l'IITA ; il a aussi publié des fichiers de données trimestriels conformes aux normes de l'IITA.²

Était-ce important?

Les personnes ayant fait partie des réunions des parties prenantes n'ont pas précisé si l'engagement de l'IITA constituait un nouvel engagement à des fins d'adhésion au PGT, considérant que le Canada se soit joint à l'IITA en novembre 2011, avant l'élaboration du plan d'action national ou de la consultation sur le plan d'action.³ Cependant, les OSC ont vu les progrès réalisés en vertu du présent engagement de manière très positive.

Prochaines étapes

Les OSC sont heureuses des progrès réalisés par le gouvernement et ont l'intention de « continuer à élargir la portée et développer la qualité des données de l'aide internationale disponibles en conformité avec le calendrier canadien de mise en œuvre de l'IITA. »

Le gouvernement devrait tendre la main aux OSC dans le but de déterminer quelles sont les données d'aide supplémentaire nécessaires et la façon dont le tout peut être plus transparent. Les OSC interrogées pour ce rapport ont mentionné qu'il serait bénéfique pour les gouvernements et les entreprises de prendre un engagement envers les normes mondiales de transparence et de responsabilité financière dans les industries extractives, conformément aux principes énoncés dans la Charte des données ouvertes du G8.

¹ IATI Implementation Schedule, <http://bit.ly/1fS1TR>

² International Aid Transparency Initiative, <http://bit.ly/1kJJH9>

³ IATI Annual Report 2013, <http://www.aidtransparency.net/reports/IATI-annual-report-2013.pdf>

6 | Ouverture des documents du gouvernement du Canada

Les archives du gouvernement du Canada contiennent un riche patrimoine documentaire et il est important que la population puisse y avoir accès. Au cours de la première année du Plan d'action, nous élargirons l'accès aux documents fédéraux archivés conservés par Bibliothèque et Archives Canada en éliminant certaines restrictions visant cette information chaque fois que ce sera possible, ce qui permettra un accès continu aux documents historiques conservés par le gouvernement du Canada. De plus, au cours de la première année, nous adopterons une nouvelle politique obligatoire qui mettra en place des pratiques uniformes de classification des documents dans l'ensemble du gouvernement fédéral afin d'ainsi réduire le nombre de documents classifiés à l'avenir.

Au cours de la deuxième et de la troisième année, nous travaillerons de concert avec les ministères afin de rendre progressivement accessibles les documents gouvernementaux classifiés déjà archivés au moyen d'outils du Web 2.0 et dans des formats accessibles au moyen d'appareils mobiles lorsque possible.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Bibliothèque et Archives Canada				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Faibles (la langue d'engagement décrit l'activité comme pouvant être considérée mesurable, avec une partie d'interprétation de la part du lecteur)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Accroître l'intégrité publique				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Élargir l'accès aux documents fédéraux archivés conservés par Bibliothèque et Archives Canada	X				
	2. Adopter une nouvelle politique obligatoire quant à la classification des documents	X				
3. Rendre l'information classifiée disponible en ligne	X			X		

AMBITION		
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL
1. Élargir l'accès aux documents fédéraux archivés conservés par Bibliothèque et Archives Canada	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
2. Adopter une nouvelle politique obligatoire quant à la classification des documents	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
3. Rendre l'information classifiée disponible en ligne	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)

DEGRÉ DE RÉALISATION			
1. Élargir l'accès aux documents fédéraux archivés conservés par Bibliothèque et Archives Canada			
DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	<p>NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE</p>
2. Adopter une nouvelle politique obligatoire quant à la classification des documents			
DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Actual completion Projected completion	<p>NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE</p>
3. Rendre les sommaires de demandes d'accès traitées consultables			
DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Actual completion Projected completion	<p>NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE</p>

PROCHAINES ÉTAPES	
1. Élargir l'accès aux documents fédéraux archivés conservés par Bibliothèque et Archives Canada	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Adopter une nouvelle politique obligatoire quant à la classification des documents	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
3. Rendre l'information classifiée disponible en ligne	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, « Bibliothèque et Archives Canada a déjà élargi, de manière efficace, l'accès aux documents fédéraux archivés en supprimant des restrictions sur près de

3,2 millions de pages des fonds de documentation du gouvernement du Canada. »¹

La nouvelle politique concernant les pratiques de classification des documents a été retardée jusqu'en

2014, car elle fait partie d'une plus grande révision des politiques entourant les valeurs et les normes.

Était-ce important?

Les OSC étaient incertaines du type de documentation publiée.² L'élimination de restrictions concernant l'accès du public aux documents du gouvernement est soutenue, mais n'est pas considérée comme le moyen le plus efficace pour améliorer l'accès aux documents du gouvernement du Canada. Les OSC ont mentionné les compressions budgétaires de Bibliothèque et Archives Canada, de même que les modifications apportées en vertu de son plan de modernisation récent ; elles ont considéré que ces mesures ont limité l'accès du public à l'information, en particulier l'information qui n'est pas numérisée.³ L'annulation du programme de prêts entre bibliothèques constitue un exemple de cela.⁴

Outre les réductions de Bibliothèque et Archives Canada, de nombreuses bibliothèques fédérales ont été fermées ou ont subi des compressions budgétaires. L'Institut canadien de l'information scientifique et technique a réduit son personnel d'environ 70%. Les bibliothèques de ministères tels que Transport Canada, Citoyenneté et Immigration, la Commission de la fonction publique du Canada et l'ancienne Agence canadienne de développement international (aujourd'hui le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement) ont toutes été fermées.⁵ De telles mesures limitent l'accès aux documents du gouvernement du Canada.

Les ambiguïtés à propos de la Directive sur la tenue de documents du gouvernement ont entraîné une certaine incohérence face à la Directive au sein du gouvernement.⁶ La Directive exige que « du progrès soit accompli en vue de l'intégration des pratiques de tenue des documents en tant qu'activités quotidiennes ; » le SCT dispose d'une trousse d'évaluation de tenue de documents en guise de soutien à la mise en œuvre de la Directive, mais des recherches effectuées auprès

des personnes travaillant au sein du gouvernement ont révélé que les mesures d'évaluation du progrès ne sont pas toujours claires.⁷

Prochaines étapes

L'ouverture des documents du Canada rime avec l'évaluation de l'état de Bibliothèque et Archives Canada. Les Canadiens doivent avoir la possibilité d'accéder non seulement à l'information numérique et aux archives, mais aussi à l'ensemble non-numérique existant. Si l'accent se concentre sur la possibilité de permettre aux Canadiens d'accéder à leur patrimoine documentaire par le biais du Web, alors un soutien continu et des ressources doivent être prévus pour la numérisation du matériel non-numérique.

Les OSC ont estimé que le nombre de points d'accès aux documents du gouvernement du Canada ont été de plus en plus limités. Tel que précédemment mentionné dans le présent rapport en ce qui concerne la Bibliothèque virtuelle (engagement 4), les modifications apportées au Programme des services de dépôt (PSD) ainsi que la fermeture de nombreuses bibliothèques de ministères et organismes constituent une preuve de cela.

En outre, les intervenants ont soulevé qu'il n'est pas rare de constater que de l'information gouvernementale en ligne a été retirée ou archivée, la rendant ainsi inaccessible par un accès public direct. Souvent, la cause réside dans le fait que des normes ont été modifiées dans une tentative de rendre l'information plus accessible. L'information n'étant pas conforme aux nouvelles normes, telle que les mises à jour de la Normalisation des sites Internet, est parfois mise hors ligne ou archivée plutôt que reformatée – résultant en un accès réduit aux documents du gouvernement.⁸ Compte tenu que le plan d'action met l'accent sur l'accès électronique des documents, un engagement doit être pris quant au reformatage, au fur et à mesure que les normes changent.

¹ Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://data.gc.ca/eng/implementation-canadas-action-plan-open-government-year-1-self-assessment-report>

² After the independent researcher's interviews with CSOs were complete, the government informed the researcher that as of January 2014, 9,167,161 pages of closed GC records had been reviewed and 7,219,869 had been opened. This included: records documenting Canada's participation in the First and Second World Wars; records about Canada's international trade relations in the post World War Two era; records relating to the Custodian of Enemy Property's Prisoner of War Maltreatment Cleans; records documenting Canada's Centennial Celebration in 1967; and records related to Canada's environmental history.

³ The 2012 Federal Budget outlined a \$9.6 million funding cut to Library and Archives Canada.

⁴ Joseph Hall, 'Historical Letters not wanted at Library and Archives Canada critic says', <http://bit.ly/1nwomNz>

⁵ Isla Jordan and Ulla de Stricker, 'Information Management in the Canadian Federal Government' <http://bit.ly/Lig0tz>

⁶ Isla Jordan and Ulla de Stricker, 'Information Management in the Canadian Federal Government' <http://bit.ly/Lig0tz>

⁷ Management Accountability Framework, <http://bit.ly/1bdpzky>

⁸ Standards on Web Accessibility, <http://bit.ly/MmXile>

7 | GCDOCS

Afin d'appuyer la mise en oeuvre de politiques et de directives sur la tenue des documents ainsi que l'établissement d'une structure de tenue des documents à l'échelle du gouvernement, nous offrirons aux ministères et organismes une solution pangouvernementale hébergée de gestion des dossiers et des documents. Au cours de la première année, nous lancerons la première phase d'installation d'une solution organisationnelle de gestion électronique des dossiers et des documents dans un certain nombres de ministères.

À la lumière des leçons tirées, nous poursuivrons l'installation dans l'ensemble du gouvernement au cours de la deuxième et de la troisième année.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Moyens (la langue d'engagement décrit une activité qui est objectivement vérifiable, mais qui ne comprend pas d'étapes ni de résultats spécifiques)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Gérer efficacement les ressources publiques				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Lancer la première phase de la solution de gestion électronique des dossiers et des documents					X
	2. Installer dans l'ensemble du gouvernement fédéral					X
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Lancer la première phase de la solution de gestion électronique des dossiers et des documents	Préexistante	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				
2. Installer dans l'ensemble du gouvernement fédéral	Préexistante	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Lancer la première phase de la solution de gestion électronique des dossiers et des documents

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle	NON DÉMARRÉE	LIMITÉE	SUBSTANTIELLE	COMPLÈTE
		Réalisation prévue				

2. Installer dans l'ensemble du gouvernement fédéral

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Réalisation actuelle	NON DÉMARRÉE	LIMITÉE	SUBSTANTIELLE	COMPLÈTE
		Réalisation prévue				

PROCHAINES ÉTAPES

1. Lancer la première phase de la solution de gestion électronique des dossiers et des documents	Aucune : Abandonner l'engagement
2. Installer dans l'ensemble du gouvernement fédéral	Aucune : Abandonner l'engagement

Que s'est-il produit?

Les engagements fixés pour la première année ont été atteints. Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, « quatre départements (Justice Canada, Ressources naturelles Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux, et Anciens combattants Canada) se trouvent dans la phase de déploiement de l'application, et vingt-quatre ministères supplémentaires sont en préparation pour la mise en œuvre. »

Était-ce important?

L'adoption de GCDocs en est encore à ses balbutiements, rendant difficile l'évaluation de son impact. Un sondage réalisé auprès de professionnels de la gestion de l'information au sein du gouvernement fédéral a souligné « qu'il y a beaucoup d'espoir que GCDocs rendra la gestion de l'information plus fluide ; avec sa conceptualisation similaire à celle des disques partagés, cet engagement facilitera l'assimilation de la part des employés gouvernementaux, de même que la migration du contenu de disques partagés vers GCDocs. »¹

Bien que les OSC ont reconnu que le gouvernement a respecté son engagement fixé pour la première année en ce qui concerne GCDocs, ils ont douté de la pertinence de cet engagement face aux objectifs du Partenariat pour un gouvernement transparent.² Cet engagement est interne et ne donnera pas lieu à une transmission prochaine de l'information aux citoyens.

Prochaines étapes

À l'heure actuelle, le Plan d'action du Canada indique qu'il s'efforcera de déployer GCDocs à l'ensemble du gouvernement du Canada au cours des deux prochaines années. Un sondage réalisé auprès de professionnels de la gestion de l'information a souligné qu'une mise en œuvre complète à l'échelle du gouvernement sera difficile. « En se basant sur le SGDDI (Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information), une mise à niveau générale vers GCDocs à travers le gouvernement du Canada est impossible en raison de la gamme de versions et de personnalisations (mises en œuvre) du SGDDI au sein des divers ministères. »³

Au cours des réunions avec les intervenants, la transition vers des solutions techniques telles que GCDocs a été soulignée et considérée comme quelque chose à exécuter avec prudence ; il est possible que l'information soit perdue si le tout s'adapte mal ou difficilement à la nouvelle solution. Le gouvernement devra élaborer une stratégie afin que cela ne se produise pas au fur et à mesure qu'il poursuive le déploiement de GCDocs.

Ceci étant dit, à mesure que nous allons de l'avant, le chercheur du SRI et les parties prenantes suggèrent que GCDocs soit retiré des plans d'action futurs. Il est possible que cet engagement soit utile au fonctionnement interne de la fonction publique ; cependant, il n'est pas fidèle à l'esprit du Partenariat pour un gouvernement transparent, dont les objectifs vont au-delà du changement administratif interne et se concentrent sur l'amélioration de la transparence et de la coopération avec le public.

¹ Isla Jordan and Ulla de Stricker, 'Information Management in the Canadian Federal Government' <http://bit.ly/Lig0tz>

² Centre for Law and Democracy, Canada: OGP First Year Progress Review, <http://bit.ly/1hYun1z>

³ Isla Jordan and Ulla de Stricker, 'Information Management in the Canadian Federal Government' <http://bit.ly/Lig0tz>

8 | GCWEB

Nos consultations auprès de la population ont permis de mettre en évidence que la présence structurée et accessible du gouvernement du Canada sur le Web est un catalyseur clé de l'ouverture et de la transparence. Pour faciliter l'accès à la mine d'information et de services offerts aux Canadiens au moyen du Web, nous sommes déterminés à élaborer dès la première année une approche nouvelle axée sur l'utilisateur et une présence consolidée sur le Web du gouvernement du Canada.

Au cours de la deuxième et de la troisième année, nous entreprendrons la mise en place de la nouvelle plateforme, qui offrira un guichet de recherche unique permettant la recherche simultanée dans les pages, les données et les publications fédérales.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Services Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Faibles (la langue d'engagement décrit l'activité comme pouvant être considérée mesurable, avec une partie d'interprétation de la part du lecteur)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Améliorer les services publics				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Développer une approche planifiée à une présence consolidée sur le Web	X			X	
	2. Mise en place de la nouvelle plateforme	X			X	
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Développer une approche planifiée à une présence consolidée sur le Web	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				
2. Mise en place de la nouvelle plateforme	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)				

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Développer une approche planifiée à une présence consolidée sur le Web

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

2. Mise en place de la nouvelle plateforme

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Développer une approche planifiée à une présence consolidée sur le Web	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Mise en place de la nouvelle plateforme	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

Des mesures ont été prises quant au développement du GCWeb. Le gouvernement a indiqué avoir lancé une Demande de renseignements (DR) à l'industrie au cours de l'été 2013. Le gouvernement espérait gagner « un aperçu et de l'information de la part de l'industrie afin d'élaborer une stratégie d'acquisition dans le but de soutenir la présence Web du gouvernement du Canada, et d'améliorer la transparence et la compétitivité de toute activité d'acquisition requise » à travers la Demande de renseignements. Le nouveau site Web centralisé a été lancé le 18 décembre 2013.

En avril 2013, une « Norme sur l'optimisation de sites Web et d'applications pour appareils mobiles » a été mise en place.¹ Le gouvernement a également mis à jour sa « trousse d'expérience Web » en 2013. Ces deux mesures sont considérées par le gouvernement comme étant une aide à la transition vers le GCWeb à l'avenir.²

Était-ce important?

Les progrès sont actuellement trop limités pour évaluer l'impact ou l'utilité de cet engagement. Le nouveau site Web centralisé n'a pas été lancé avant que les entretiens avec les OSC aient lieu ni avant que l'ébauche du chercheur indépendant n'ait été rédigée. Ainsi, les parties prenantes n'ont pas été en mesure de formuler des commentaires sur l'apparence ou

l'utilité du nouveau site. Par contre, les OSC ont noté ne pas avoir été consultées concernant le GCWeb. Certaines ont indiqué au chercheur du SRI qu'elles craignaient qu'une présence Web centralisée ne constitue un mécanisme de contrôle, rendant de plus en plus difficile pour les fonctionnaires le fait d'obtenir de l'information sur le Web, et rendant l'élimination d'information de plus en plus facile.³

Prochaines étapes

Une consultation publique est nécessaire quant à la création d'une présence centralisée sur le Web. Le gouvernement devrait collaborer avec des spécialistes indépendants en sciences de l'information et en gestion, dans le but de se nourrir de leurs compétences, afin d'en tirer les conséquences et les problèmes liés à une transition du système décentralisé actuellement en place vers le système centralisé décrit dans le plan d'action.

Si cet engagement a lieu, des normes et des critères précis quant au chargement et à la suppression d'information d'un site Web centralisé doivent être élaborés de façon claire au public. En outre, un processus clair et transparent pour la migration de sites décentralisés vers une nouvelle plateforme centralisée doit être mis en place, évitant ainsi toute perte possible de contenu et d'accessibilité.

¹ Standard on Optimizing Websites and Applications for Mobile Devices, <http://bit.ly/1iUAWPZ>

² Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self-Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

³ Vincent Gogolek, 'Harper Government Centralizing, Slashing Federal Web Info,' <http://huff.to/1bdqy48>

9 | Donnees.gc.ca

À l'occasion des récentes consultations publiques sur la Stratégie sur l'économie numérique et sur le gouvernement ouvert, la population a manifesté son désir d'avoir accès à des données ouvertes dans des formats plus faciles d'utilisation et plus accessibles. En nous fondant sur le succès du projet pilote sur les données ouvertes lancé en 2011, nous mettrons en place la plateforme de données ouvertes de nouvelle génération. Au cours de la dernière année, nous avons fait passer le nombre d'ensembles de données non géospatiales de 800 en 2011 à 11 000 en avril 2012. Si l'on inclut les données géospatiales, le total se chiffre à plus de 272 000 ensembles de données distincts. Au cours de la première année, nous continuerons d'augmenter le nombre d'ensembles de données accessibles au moyen du portail existant et nous complèterons la définition des exigences pour la prochaine plateforme.

Au cours des deux années suivantes, nous entreprendrons la mise en place du nouveau portail, en plus de continuer d'améliorer le niveau de normalisation des données publiques par l'ensemble des ministères. Le gouvernement mettra à profit l'externalisation ouverte, particulièrement au sein de la collectivité canadienne des données ouvertes, afin de faire en sorte que le nouveau portail réponde aux besoins et aux attentes des plus grands utilisateurs et offre la meilleure occasion possible d'appuyer les entrepreneurs désireux d'utiliser les données du gouvernement du Canada.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Statistiques Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Moyens (la langue d'engagement décrit une activité qui est objectivement vérifiable, mais qui ne comprend pas d'étapes ni de résultats spécifiques)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Améliorer les services publics				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Élargir le nombre d'ensembles de données disponibles	X			X	
	2. Mettre en place le portail donnees.gc.ca	X			X	
3. Améliorer la normalisation des données	X			X		

AMBITION		
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL
1. Élargir le nombre d'ensembles de données disponibles	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
2. Mettre en place le portail donnees.gc.ca	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
3. Améliorer la normalisation des données	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Élargir le nombre d'ensembles de données disponibles

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

2. Mettre en place le portail donnees.gc.ca

DATE DE DÉBUT : Limité dans le temps ?	DATE DE FIN : 1 ^{er} juillet 2013	Actual completion Projected completion	
--	--	---	--

3. Améliorer la normalisation des données

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Actual completion Projected completion	
--	--------------------------------------	---	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Élargir le nombre d'ensembles de données disponibles	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Mettre en place le portail donnees.gc.ca	Entretien et suivi de la mise en œuvre réalisée
3. Améliorer la normalisation des données	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

La plateforme de nouvelle génération dédiée aux données ouvertes a été lancée le 18 juin 2013, suite à une série de tables rondes avec les citoyens et les personnes impliquées dans la communauté de données ouvertes.¹ Cette étape a devancé le calendrier publié dans le plan d'action.

Une partie de l'engagement fixé pour la première année était d'élargir le nombre d'ensembles de

données disponibles sur le portail donnees.gc.ca. Au moment de la publication du plan d'action, en avril 2012, il y aurait eu 272 000 ensembles de données. Le gouvernement a fait ressortir 180 000 ensembles de données dans son document d'autoévaluation des points marquants de la première année.² Dans son rapport d'autoévaluation officiel, le gouvernement a indiqué qu'il existait environ 200 000 ensembles de données.³ Cela a été confirmé au moment de

la rédaction du rapport de SRI en novembre 2013, alors que le nombre était 187 188. Les représentants gouvernementaux interrogés pour l'évaluation du SRI ont affirmé que les divergences numériques sont causées par la mise à jour du portail donnees.gc.ca, où les ensembles de données ont été passés en revue et certains éléments ont été combinés dans le but d'apporter une efficacité accrue. Compte tenu de ces changements, on ignore combien d'ensembles de données ont été ajoutés lors de la première année.

Les parties prenantes ont mentionné que les données restent difficiles à trouver dans le portail en raison de la faiblesse des métadonnées descriptives ; ces dernières ne sont pas regroupées uniformément en zones géographiques régulières qui permettraient aux citoyens de procéder à des analyses de recoupement, et les données sont présentées dans un emplacement loin de leurs institutions de gestion et de production, et loin de leurs conservateurs clés.

Était-ce important?

Selon le Baromètre de données ouvertes – Rapport mondial 2013, le Canada s'est classé 8e en termes de ses initiatives de données ouvertes.⁴ Ce classement témoigne d'un empressement à garantir les avantages des données ouvertes. Les OSC ont indiqué que la population du portail donnees.gc.ca, à elle seule, ne permet pas aux données ouvertes d'être aussi efficaces ou ouvertes qu'elles ne pourraient l'être.

Une gamme de différents intervenants de la société civile ont exprimé une frustration par rapport au portail de données, et ce, par rapport à cinq grandes questions interdépendantes :

1. Une portée limitée des bases de données. Il existe plusieurs ensembles de données géospatiales sur le portail, mais l'on retrouve des ensembles de données limités ou encore pas d'ensembles du tout sur un éventail d'autres questions, y compris l'assurance-emploi, l'itinérance, les aînés, la santé et les personnes autochtones.⁵
2. L'annulation de la formule longue du recensement obligatoire, ce qui a conduit à de l'inquiétude quant à la disponibilité des ensembles de données mis à jour à de plus petites unités géographiques dans le futur.

3. La nature fragmentée des ensembles de données. Les intervenants ont indiqué que les ensembles de données sont publiés de façon éparses plutôt qu'en tant qu'ensembles de données complets et de grande envergure, séparés de leurs descriptions méthodologiques et de qualité. Les utilisateurs doivent investir du temps et être fort expérimentés afin de combiner des ensembles de données.
4. Le format des ensembles de données. Le manque de normalisation dans la mise en forme peut s'avérer difficile pour combiner et manipuler les données. En outre, les métadonnées sont manquantes à certains moments, compliquant davantage l'utilisation et l'analyse des données. En ce qui concerne le format, une certaine inquiétude a été exprimée de la part des OSC quant à la nature brute des données. Alors que certaines préfèrent et sont à l'aise de travailler avec des données brutes, d'autres ont indiqué ne pas disposer des ressources nécessaires afin d'utiliser efficacement l'information, qui, pour elles, est devenue inaccessible.
5. Enfin, le processus de demande de renseignements et d'aide lors de l'utilisation d'un ensemble de données a soulevé des préoccupations. Au cours des entrevues avec le chercheur du SRI, le SCT a mentionné qu'une procédure est en place pour répondre aux questions concernant les ensembles de données. En tant que politique principale de donnees.gc.ca, la politique du SCT a été de reconnaître les demandes dans un délai de 24 heures. Si le SCT doit entrer en communication avec le ministère ou l'organisme détenant les données, le délai pour obtenir une réponse détaillée peut être long. Cela pourrait être atténué si les métadonnées comprenaient les auteurs des données, des contacts d'experts thématiques, et si elles observaient un processus de renvoi vers les unités de production de données.

Prochaines étapes

Le rapport d'autoévaluation gouvernemental de la première année fait référence à une participation citoyenne continue et à une expansion du nombre d'ensembles de données dans son discours de progressions que l'on trouve sur donnees.gc.ca. Ces deux engagements sont plus que bienvenus, mais la participation doit aller au-delà des médias sociaux et être inclusive. En outre, la quantité d'ensembles de données ne peut à elle seule constituer un indicateur solide de données ouvertes ou d'un gouvernement ouvert. La qualité et l'étendue, ou encore la nature des ensembles de données soulèvent bien plus d'inquiétude chez les OSC.

De plus, le gouvernement devrait aborder la question du format afin de garantir une facilité d'utilisation accrue de ses ensembles de données. Cela comprend : définir en quoi constitue un « ensemble de données », aborder la normalisation des ensembles de données et assurer l'exhaustivité des ensembles de données et des métadonnées. De manière plus importante, les données devraient être regroupées en zones géographiques normalisées afin de permettre des analyses à l'échelle nationale et pangouvernementales. Se doter de normes clairement définies aidera non seulement à assurer une facilité d'utilisation, mais contribuera aussi à assurer de

bonnes pratiques de gestion de l'information et d'éviter l'écart numérique auquel fait face le gouvernement lors de la mise à jour de son portail de données.

Certaines OSC ont noté que les systèmes de référencement doivent être revus afin de garantir un bon catalogage et une fonction de recherche efficace. Une consultation ciblée auprès des communautés travaillant dans ce domaine serait bénéfique pour épurer de telles classifications de données.

Le gouvernement devrait envisager la mise en place d'outils de soutien des OSC qui ne bénéficient pas nécessairement de l'expertise technique servant à utiliser les données dans leur forme brute. Cela aiderait à assurer à la fois l'ouverture et la transparence. Les liens avec les outils de travail existants auprès d'ensembles de données et de visualisation constituent des exemples qui peuvent être accomplis avec des ressources financières limitées.

En dernier lieu, un processus plus efficace de réponse aux questions concernant le site donnees.gc.ca doit être établi, de manière à ce que des informations détaillées soient fournies. L'absence de réponse aux questions reçues vient plutôt entraver le progrès et l'innovation.

¹ Open Data Consultation Report, <http://data.gc.ca/eng/open-data-roundtables-summary-report>

² Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Highlights, <http://bit.ly/1iUAQy5>

³ Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

⁴ Open Data Barometer 2013 Global Report, www.opendataresearch.org

⁵ A Fed Open Data Ask! <http://bit.ly/1bldjbL>

10 | Données sur la gestion des ressources du gouvernement du Canada

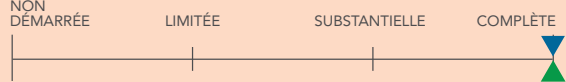
Pour s'acquitter de ses responsabilités imposées par les lois, le gouvernement recueille des données sur l'affectation des ressources et la gestion du rendement auprès de tous les ministères et organismes ; ces données ne sont toutefois pas toutes publiées en ligne ni facilement consultables entre les ministères. Dès la première année, le gouvernement utilisera les renseignements recueillis dans le cadre de cette initiative auprès des organismes fédéraux pour publier des données sur la gestion des ressources et du rendement par le biais d'un Portail de données ouvertes.

Au cours de la deuxième et de la troisième année, nous nous appuyerons sur l'usage et les commentaires pour introduire des outils améliorés de recherche et de visualisation.


DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Aucune				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Moyens (la langue d'engagement décrit une activité qui est objectivement vérifiable, mais qui ne comprend pas d'étapes ni de résultats spécifiques)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Gérer efficacement les ressources publiques				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Publier les données sur la gestion des ressources et du rendement	X			X	
	2. Améliorer les outils de recherche et de visualisation des données	X			X	
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Publier les données sur la gestion des ressources et du rendement	Nouvelle	Modéré (l'engagement constitue une avancée majeure dans les domaines politiques pertinents, mais demeure limité en termes de portée et d'ampleur)				
2. Améliorer les outils de recherche et de visualisation des données	Nouvelle	Modéré (l'engagement constitue une avancée majeure dans les domaines politiques pertinents, mais demeure limité en termes de portée et d'ampleur)				

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Développer une approche planifiée à une présence consolidée sur le Web

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
		Réalisation prévue	

2. Mise en place de la nouvelle plateforme

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Réalisation actuelle	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
		Réalisation prévue	

PROCHAINES ÉTAPES

1. Publier les données sur la gestion des ressources et du rendement	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
2. Améliorer les outils de recherche et de visualisation des données	Poursuite des travaux sur l'implantation de base

Que s'est-il produit?

En avril 2013, le gouvernement a lancé une nouvelle base de données sur les dépenses, liée au portail donnees.gc.ca.¹ Une commission parlementaire avait recommandé cette initiative en 2012. Cette nouvelle base de données « permet aux Canadiens de rechercher des renseignements sur les dépenses de tous les ministères fédéraux dans trois catégories : selon les autorisations et les dépenses (qui compare le montant du financement qui a été autorisé à ce qui a réellement été dépensé) ; par article courant (qui précise les dépenses détaillées du gouvernement) ; et par programme. En cliquant sur n'importe quelle valeur présentée dans la base de données, les utilisateurs peuvent visualiser les données quant aux dépenses d'un ministère et les comparer à tout autre organisme du gouvernement fédéral. »²

Était-ce important?

L'engagement lui-même est positif et fournit l'information nécessaire quant aux dépenses, mais manque de spécificité ; il ne précise pas le laps de temps couvert par la base de données sur les dépenses. Actuellement, la nouvelle base de données porte sur une période de trois ans. Cette période permet aux personnes utilisant les données

d'avoir une idée de l'environnement de gestion des ressources et du rendement ; par contre, elle ne leur permet pas de suivre les tendances et les changements à long terme.

Il est facile de trouver la base de données sur le portail donnees.gc.ca.

Bien que la base de données constitue une belle avancée, l'information sur les dépenses pourrait être considérée comme un sous-ensemble restreint d'information de gestion du rendement.

Prochaines étapes

Le gouvernement s'est construit une base utile sur laquelle il pourra se développer à mesure qu'il ira de l'avant. L'intégration de données historiques supplémentaires rendrait la base de données plus utile. Articuler clairement le type d'information de gestion des ressources que détient la base de données et élargir la publication d'un plus grand éventail d'information sur la gestion des ressources, au delà des dépenses, permettraient de renforcer cet engagement.

L'engagement ne définit pas un mécanisme de rétroaction, même si cela est essentiel à l'amélioration de la base de données. Un plan précis de participation et de consultation devrait être élaboré.

¹ Expenditure Database, <http://bit.ly/1eDDKjw>

² Implementation of Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

11 | Consultations auprès des Canadiens

Afin de simplifier l'accès et la participation aux consultations en ligne, nous explorerons au cours de la première année des options visant la création d'une nouvelle plateforme de participation des citoyens fondée sur le Web 2.0 que pourront utiliser les organismes fédéraux pour mener des consultations publiques. De plus, au cours de cette même année, nous élaborerons une approche normalisée de l'usage des médias sociaux et du Web 2.0 par les ministères fédéraux afin d'augmenter leurs activités de participation des citoyens et des entreprises. Nous lancerons aussi un projet pilote d'externalisation ouverte afin de solliciter la participation de la population à la recherche d'idées et de solutions pour améliorer le dialogue en ligne et l'engagement envers les initiatives de politique publique.

Au cours des deux prochaines années subséquentes, nous rendrons possible l'utilisation d'outils en ligne communs à l'appui des activités de participation.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Services partagés Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Faibles (la langue d'engagement décrit l'activité comme pouvant être considérée mesurable, avec une partie d'interprétation de la part du lecteur)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Accroître l'intégrité publique				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATIONN	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Explorer les options pour la création d'une nouvelle plateforme de consultation		X			
	2. Élaborer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux		X			
	3. Mener un projet pilote d'externalisation ouverte		X			
4. Permettre l'utilisation d'outils en ligne communs		X				

AMBITION		
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL
1. Explorer les options pour la création d'une nouvelle plateforme de consultation	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
2. Élaborer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
3. Mener un projet pilote d'externalisation ouverte	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)
4. Permettre l'utilisation d'outils en ligne communs	Nouvelle	Mineur (l'engagement constitue une mesure supplémentaire mais positive dans les domaines politiques pertinents)

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Explorer les options pour la création d'une nouvelle plateforme de consultation

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 June 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

2. Élaborer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 June 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

3. Mener un projet pilote d'externalisation ouverte

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 June 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

4. Permettre l'utilisation d'outils en ligne communs

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 June 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	
--	--------------------------------------	--	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Explorer les options pour la création d'une nouvelle plateforme de consultation	Poursuite des travaux sur l'implantation de base
2. Élaborer une approche normalisée de l'usage des médias sociaux	Aucune : mise en œuvre complète
3. Mener un projet pilote d'externalisation ouverte	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
4. Permettre l'utilisation d'outils en ligne communs	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle

Que s'est-il produit?

Le rapport d'autoévaluation du gouvernement mentionne que celui-ci a commencé à explorer les possibilités de développement d'une nouvelle plateforme de consultation. La « Demande de renseignements » établie pour le GCWeb (voir plus haut dans le présent rapport) comprenait des exigences en termes de nouvelle plateforme de consultation. En outre, Emploi et développement social (anciennement Ressources humaines et Développement social Canada) et l'Office des transports du Canada ont évalué des options d'externalisation ouverte et de consultation.

Des mesures ont été prises en ce qui concerne l'élaboration de normes relatives à l'utilisation des médias sociaux par les fonctionnaires, dont une nouvelle norme de gestion de compte de médias sociaux et la mise en place de nouvelles spécifications techniques pour les comptes de médias sociaux.

Le rapport d'autoévaluation du gouvernement indique que cet engagement a été combiné à celui du GCWeb. « Dans le cadre du GCWeb, une nouvelle plateforme à l'échelle de l'entreprise sera élaborée afin de permettre à tous les organismes fédéraux de discuter en ligne avec les citoyens ; nous serons donc en présence d'un dialogue bilatéral et aurons la capacité de faire des liens entre les consultations comportant des sujets semblables ou ciblant des publics similaires. »

Était-ce important?

L'engagement de la première année voulait se pencher sur un plan potentiel. Il ne s'est tenu aucune consultation publique à l'extérieur de l'industrie quant aux plans d'avenir. Il est encore trop tôt pour évaluer l'importance de cet engagement. La relation n'est pas claire par rapport au portail de consultations auprès des Canadiens, existant depuis 2003, et qui a été créé antérieurement à l'adhésion du Canada au Partenariat pour un gouvernement transparent.¹ Cela soulève des questions concernant le niveau d'ambition de cet engagement.

Prochaines étapes

À mesure que nous allons de l'avant, cet engagement nécessite un degré de spécificité beaucoup plus élevé. Si le désir est de faire partie du GCWeb, qui constitue un engagement distinct, alors il ne devrait pas être invoqué en tant qu'engagement autonome. Le gouvernement a reconnu cela dans son rapport d'autoévaluation et a indiqué la possibilité de fusionner ces deux engagements dans le futur.

Les citoyens devraient être impliqués et consultés quant aux modèles de participation proposés. Un des participants au processus du SRI a fait remarquer que la participation n'est pas qu'un « dialogue bilatéral », pour reprendre les termes du rapport d'autoévaluation. Cette approche met en place une dichotomie gouvernement-citoyen qui ne décrit pas précisément le genre de discussion authentique et inclusive actuellement manquante au Canada.

Allant de l'avant, il serait utile d'élaborer des normes claires en matière de consultation, basées sur les meilleures pratiques. Il serait également utile de développer des mécanismes de participation continue des citoyens. Cela devrait inclure des mécanismes de consultation publique étendue et de consultation ciblée avec des communautés spécialisées. Les sites de pétitions électroniques constituent un exemple, bien que limités. D'autres exemples en la matière sont les mécanismes de formulation de commentaires sur les projets de loi, ou sur les projets de directives et les politiques. De plus, des mécanismes d'évaluation des consultations devraient être développés. Bien que ces exemples représentent des solutions numériques, il faut prendre soin d'intégrer une gamme de méthodes pour favoriser la participation des citoyens ; il ne faut pas compter exclusivement sur les médias numériques, ou sur les médias sociaux en particulier.

¹ Internet Archive WayBack Machine, <http://bit.ly/1cDnWAU>, <http://www.consultingcanadians.gc.ca>

12 | Réglementation ouverte

Afin de susciter la participation des citoyens aux activités de réglementation au cours de la première année, les organismes de réglementation fédéraux devront rendre publics leurs projets réglementaires par voie électronique. Ainsi, le système réglementaire pourrait être davantage prévisible et il serait possible de signaler à l'avance aux citoyens et aux entreprises les changements à venir, en plus de leur offrir la possibilité de participer au processus. Les organismes de réglementation devront aussi publier les normes de services et les politiques afin d'indiquer aux intervenants à quel moment ils peuvent s'attendre à obtenir des instructions par écrit.

Au cours des deux années suivantes, nous continuerons de simplifier les activités de participation des citoyens afin de favoriser des activités réglementaires de plus en plus efficaces et adaptées, y compris la publication de tableaux de pointage annuels sur la rationalisation du fardeau administratif.

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT						
RESPONSABILITÉ	INSTITUTION PRINCIPALE	Secrétariat du Conseil du Trésor				
	INSTITUTIONS D'APPUI	Tous les ministères réglementants du gouvernement du Canada				
	POINT DE CONTACT SPÉCIFIÉ?	Oui				
SPÉCIFICITÉ ET CARACTÈRE MESURABLE		Moyens (la langue d'engagement décrit une activité qui est objectivement vérifiable, mais qui ne comprend pas d'étapes ni de résultats spécifiques)				
PERTINENCE	GRANDS DÉFIS DU PGT	Gérer efficacement les ressources publiques				
	VALEURS DU PGT					
	ÉTAPE	ACCÈS À L'INFORMATION	PARTICIPATION CIVIQUE	RESPONSABILISATION	TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR OUVERTURE ET REDDITION DE COMPTES	AUCUNE
	1. Les organismes de réglementation fédéraux doivent rendre publics leurs projets réglementaires	X		X		
	2. Simplifier les activités de participation		X			
AMBITION						
ÉTAPE	NOUVELLE OU PRÉEXISTANTE	EFFET POTENTIEL				
1. Les organismes de réglementation fédéraux doivent rendre publics leurs projets réglementaires	Préexistante	Modéré (l'engagement constitue une avancée majeure dans les domaines politiques pertinents, mais demeure limité en termes de portée et d'ampleur)				
2. Simplifier les activités de participation	Préexistante	Modéré (l'engagement constitue une avancée majeure dans les domaines politiques pertinents, mais demeure limité en termes de portée et d'ampleur)				

DEGRÉ DE RÉALISATION

1. Les organismes de réglementation fédéraux doivent rendre publics leurs projets réglementaires

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2012	DATE DE FIN : 30 juin 2013	Réalisation actuelle Réalisation prévue	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
--	--------------------------------------	--	--

2. Simplifier les activités de participation

DATE DE DÉBUT : 1 ^{er} juillet 2013	DATE DE FIN : 30 juin 2015	Réalisation actuelle Réalisation prévue	NON DÉMARRÉE LIMITÉE SUBSTANTIELLE COMPLÈTE
--	--------------------------------------	--	--

PROCHAINES ÉTAPES

1. Les organismes de réglementation fédéraux doivent rendre publics leurs projets réglementaires	Édification d'un nouvel engagement concernant l'implantation actuelle
2. Simplifier les activités de participation	N/A

Que s'est-il produit?

En octobre 2012, le gouvernement a lancé un « Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif ». ¹ Les initiatives dans ce domaine ont démontré que le gouvernement répond à la Commission pour la réduction du fardeau administratif.

Selon le rapport d'autoévaluation du gouvernement, 32 projets réglementaires publics ont été mis en ligne. Les liens du SCT vers tous les projets réglementaires publics se trouvent sur son site Web. ²

Était-ce important?

Les personnes consultées par le chercheur attiré au SRI hésitaient à considérer cet engagement comme un engagement unique, réalisé avec le Partenariat pour un gouvernement transparent et ses objectifs en tête. Cette hésitation provient du fait que le Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif découle des travaux réalisés par la Commission pour la réduction du fardeau administratif, créée en janvier 2011, avant la première itération d'une stratégie pour un gouvernement ouvert au Canada, et bien avant l'adhésion de ce dernier au Partenariat pour un gouvernement transparent.

Cet engagement est compris dans le cadre de la stratégie de Dialogue ouvert du Canada dans son

plan d'action. Le respect des engagements de la première année peut être considéré comme une amélioration de la gestion des ressources publiques ou des services publics ; cependant, la manière dont cet engagement a amélioré le dialogue ouvert n'est pas claire. Ceux ayant participé à l'évaluation du SRI ont estimé qu'information ouverte décrirait mieux cet engagement, plutôt que dialogue ouvert.

Prochaines étapes

La mise en œuvre du Bulletin de rapports annuels, dont le début est prévu pour l'automne 2013, dispose du potentiel d'améliorer la transparence et la responsabilisation. Des mesures d'évaluation claires doivent être fournies.

En 2014, les ministères et organismes fédéraux seront tenus d'afficher sur leurs sites Web une évaluation de leur rendement en termes de respect des normes de service. Cela dispose aussi du potentiel d'améliorer la transparence et la responsabilisation. Encore une fois, des mesures d'évaluation claires doivent être fournies.

Les plans de mise en œuvre de bulletins et d'évaluations de rendement en termes de respect des normes de service constituent une occasion pour le gouvernement de collaborer avec les parties prenantes.

¹ Red Tape Reduction Action Plan, Canada's Action Plan on Open Government Year 1 Self Assessment Report, <http://bit.ly/MFkZWI>

² Government-wide Forward Regulatory Plans, <http://bit.ly/MmXO2W>

V | AUTOÉVALUATION

La consultation publique entourant le rapport d'autoévaluation s'est déroulée en ligne et a porté sur trois questions. Les intervenants ont attribué le peu de commentaires reçus au choix du moment de la consultation et à l'absence de publicité.

Le gouvernement a publié son rapport d'autoévaluation le 25 octobre 2013, un léger débordement face au calendrier du PGT, qui spécifiait le 30 septembre 2013 comme date de remise. Le rapport propose une description des résultats et des progrès réalisés envers chacun des engagements de la première année.

Une période de consultation publique de quatre semaines a eu lieu, soit du 19 août au 16 septembre 2013. Une ébauche complète du rapport d'autoévaluation n'a pas été rendue accessible au public ; par contre, un document énonçant les faits saillants des progrès réalisés lors de la première année a été fourni à des fins de consultation publique.

La consultation demandait au public de répondre aux trois questions suivantes :

1. Croyez-vous que nous avons bien réussi à respecter les engagements du plan d'action que nous avons pris pour la première année ? (par exemple, la Licence ouverte, la modernisation de l'administration de l'accès à l'information, le nouveau portail donnees.gc.ca, etc.)
2. Des 12 engagements du plan d'action, lequel, selon vous, nécessite la plus grande attention dans le but d'atteindre les objectifs fixés, et pourquoi?
3. Aimerez-vous formuler d'autres commentaires ou suggestions face à l'Initiative pour un gouvernement ouvert du gouvernement du Canada ?

Parmi les répondants du SRI, certains ont mentionné avoir estimé que les questions ci-dessus tentaient de rassembler la rétroaction d'une manière très étroite. En tout, la consultation a reçu environ 50 commentaires de la part du public, ce qui est moins que ce qu'avait anticipé le gouvernement.

Les participants à l'évaluation du SRI ont communément admis que la consultation n'a pas été largement diffusée, ce qui a limité la participation. La Commissaire à l'information du Canada a mentionné ne pas avoir appris la tenue de la consultation pratiquement jusqu'à sa fermeture.

Enfin, il convient de noter que le rapport d'autoévaluation ne contient pas de résumé ni d'aperçu de la rétroaction qu'il a reçue au cours de la période de consultation.

Tableau 2 | Liste d'autoévaluation

Le rapport de progrès annuel a-t-il été publié?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Cela a-t-il été réalisé selon le calendrier prévu?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Le rapport est-il disponible dans la langue locale?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Selon les parties prenantes, cela était-il suffisant?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Le rapport est-il disponible en anglais?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le gouvernement a-t-il alloué une période de commentaires publics de deux semaines à propos des rapports de projets d'autoévaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Des commentaires publics ont-ils été reçus ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le rapport est-il affiché sur le portail du PGT?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le rapport d'autoévaluation passait-il en revue les efforts de consultation?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le rapport a-t-il couvert tous les engagements?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Évaluait-il le degré de réalisation selon le calendrier prévu?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le rapport a-t-il réaffirmé la responsabilité quant à la transparence?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le rapport décrit-il la relation entre le plan d'action et les zones de grands défis?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

¹ Note: Initialement la période de consultation devait se terminer le 9 septembre mais elle a plus tard été étendue au 16 septembre 2013.

² Canada's Action Plan on Open Government Consultation, <http://bit.ly/MmXLUN>

VI | PROCHAINES ÉTAPES

Cette section place le plan d'action du PGT dans un contexte plus large et met en évidence les prochaines étapes possibles, comme en témoignent les sections précédentes, de même que les priorités identifiées par les parties prenantes.

CONTEXTE DU PAYS

La division des pouvoirs entre les paliers de gouvernement ajoute un élément de complexité à la manière dont le Canada aborde un gouvernement ouvert. Par exemple, l'éducation relève largement de la compétence provinciale, mais constitue néanmoins un élément important pour un gouvernement ouvert. De même, chaque province dispose de son propre régime d'Accès à l'information. Au Canada, un gouvernement ouvert doit provenir de tous les paliers gouvernementaux, et le gouvernement fédéral a reconnu l'importance d'une collaboration pancanadienne. Il est à espérer que le Forum intergouvernemental, un groupe de travail composé de représentants de tous les ordres de gouvernement, et qui est décrit dans le rapport d'autoévaluation du Canada, servira de mécanisme garantissant que tous les paliers gouvernementaux travaillent de concert et sont représentés dans le PGT.

Une collaboration intergouvernementale et une participation de la société civile sont essentielles à l'élaboration d'un plan plus ambitieux pour l'avenir ; un gouvernement ouvert n'ayant jamais été aussi nécessaire qu'actuellement. Les personnes ayant participé à cette évaluation se sont dites préoccupées par le manque d'accès à l'information. Ces préoccupations sont entretenues régulièrement par les médias, qui mettent en évidence le piètre bilan du gouvernement fédéral en matière de réponse aux demandes d'accès à l'information,¹ le musellement des scientifiques canadiens² et les mauvais traitements réservés aux dénonciateurs.³ De même, beaucoup d'inquiétudes ont été soulevées au sujet des compressions budgétaires auxquelles font face les personnes travaillant en gestion de l'information et de la conservation, comme par exemple Bibliothèque et Archives. Un grand nombre de ceux qui ont participé

à l'évaluation du SRI craignaient que ces réductions ne constituent des mesures de contrôle de l'information détournées, étant utilisées pour contourner les efforts du gouvernement ouvert. Considérée sous le même angle est la suppression de la forme longue du recensement obligatoire. Les Canadiens commencent à peine à constater les conséquences de ces compressions ; moins d'information et des données de qualité moindre sont disponibles, ce qui a comme résultat d'entraver la recherche et l'élaboration de politiques basées sur des faits.

Un certain nombre de recommandations et de suggestions spécifiques quant à la prochaine version d'un plan d'action canadien ont été formulées dans le résumé de ce rapport, ainsi que dans la section dédiée à chacun des engagements. Le chercheur attiré au SRI a entendu bon nombre des mêmes préoccupations provenant de tous ceux ayant participé à l'évaluation.

PRIORITÉS DES PARTIES PRENANTES

Beaucoup considèrent que le premier plan d'action du Canada met trop l'accent sur les changements technologiques, tel que le développement des infrastructures dans le but de partager de l'information et des données. La construction d'infrastructures qui soutiennent et organisent la façon dont les gens accèdent à l'information peut être fondamentale pour un gouvernement ouvert ; par contre, les Canadiens souhaitent que la prochaine version du plan d'action aborde certains des défis complexes et ambitieux en matière d'accès à l'information, de qualité et de facilité d'utilisation des données, ainsi qu'en termes de participation citoyenne significative et soutenue.

Les intervenants ont identifié un certain nombre de priorités pour un gouvernement ouvert, dont beaucoup sont élaborées tout au long de ce rapport.

Le texte intégral des commentaires reçus quant au sondage en ligne est fourni dans l'Annexe du présent rapport. Certains des thèmes principaux se trouvent ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la participation des citoyens

Le PGT en est encore à ses balbutiements. Le gouvernement et les Canadiens en apprennent de plus en plus sur le sujet et sur le rôle qu'ils peuvent jouer. Un fort nombre de personnes approchées par le chercheur indépendant lors de l'évaluation du SRI ont hésité à participer car elles ne connaissaient pas le PGT ni les engagements du Plan d'action du Canada, et ce, même si elles détenaient une expertise considérable dans l'un ou plusieurs des domaines abordés dans le plan d'action. Une forte campagne de sensibilisation aiderait à accroître les connaissances sur le PGT et à développer la participation citoyenne. Une telle participation est essentielle au développement d'un plan d'action national plus ambitieux et au succès du gouvernement ouvert.

Ceci étant dit, la participation doit être significative. Le chercheur du SRI a rencontré des gens éprouvant un haut niveau de frustration, parfois même de colère, sur la façon dont les consultations du gouvernement s'étaient déroulées dans le passé, qu'elles soient liées au PGT ou qu'elles soient à caractère général. Ces personnes ont trouvé que les processus étaient fortement contrôlés, et n'ont pas eu le sentiment que leur apport ait été entendu.

Le gouvernement pourrait s'appuyer sur le travail et l'expertise des Canadiens afin de les inclure de manière beaucoup plus active dans les discussions et les initiatives relatives au gouvernement ouvert. De nombreuses organisations de la société civile, par exemple, pourraient être identifiées en tant que sources de soutien en matière d'engagements spécifiques du PGT.

Améliorer la circulation de l'information

L'évaluation du SRI a révélé des problèmes généralisés liés à la circulation de l'information au Canada. Ceci n'a pas été pris en considération par le PGT au moment de l'évaluation de l'éligibilité de l'adhésion du Canada. Une grande partie de ce

problème concerne l'archaïsme de la Loi sur l'accès à l'information du Canada. Des questions telles que la rapidité à laquelle les demandes d'accès à l'information sont traitées, ainsi que les nombreux bureaux et postes qui ne sont pas visés par l'accès à l'information, sont toutes des questions bien documentées. Plusieurs OSC ont mentionné que l'accès à l'information devrait être étendu à la Chambre des communes et au Sénat du Canada. Des frais considérables et le nombre d'exceptions sont également problématiques.

Les Commissaires à l'information successifs du Canada ont formulé des recommandations visant à améliorer le régime d'accès à l'information et la conformité aux dispositions législatives existantes. Modifier la façon dont les demandes d'accès à l'information sont formulées ne tiendra pas compte de la création des dossiers du gouvernement ni du manque de circulation de l'information, et ne traite pas des problèmes plus urgents auxquels est confronté le système.

En outre, l'évaluation du SRI a fait ressortir de la frustration quant aux points d'accès limités à l'information gouvernementale. Du contenu Web inaccessible, la fermeture de bibliothèques fédérales et les changements apportés au Programme des services de dépôt ont tous contribué à ce problème, tout comme les compressions au sein d'importantes institutions de conservation de la mémoire collective, telle que Bibliothèque et Archives Canada.

Assurer la facilité d'utilisation de l'information et des données

Beaucoup d'importance a été accordée à la simple publication de données en ligne, tout comme la publication d'information en ligne, mais dans une moindre mesure. Il s'agit sans doute d'une première étape vers un gouvernement ouvert, mais ce n'est pas suffisant. Quantité ne rime pas nécessairement avec qualité. Une plus grande attention doit être accordée aux normes et formats d'information et de données. Des efforts supplémentaires doivent être fournis afin d'assurer que le tout soit utilisable et de haute qualité.

L'accessibilité constitue une question connexe qui doit être adressée, étant donné la présence d'un fossé numérique au Canada. Une transition vers des

solutions technologiques pour un gouvernement ouvert signifie que certains éléments ne seront pas inclus dans les discussions relatives au programme pour un gouvernement ouvert. En outre, il faudrait tenir compte de la façon dont l'éducation médiatique et des données peuvent être améliorées. Dans ce domaine, il existe des possibilités de développement, et même de collaboration, avec les OSC ; par exemple, l'Initiative de démocratisation des données, ou encore le Programme de données du Conseil canadien de développement social.

Développer les engagements d'intégrité

Très peu des engagements existants abordent le grand défi du PGT en matière d'amélioration de l'intégrité. Dans l'environnement contemporain, l'intégrité représente un problème significatif au Canada. Le scandale des dépenses du Sénat, ainsi qu'un nombre croissant de rapports réalisés par les médias sur le musellement des scientifiques, et d'autres au sein de la fonction publique qui tentent de transmettre les informations aux citoyens, ont conduit à beaucoup de cynisme de la part de la population envers le gouvernement. Un manque de suivi ou de réponses claires à des consultations antérieures nourrit ce cynisme et vient entraver les consultations futures. Cette question doit être abordée si le souhait est d'améliorer la relation entre le gouvernement et la société civile. Des engagements clairs, ambitieux et mesurables, orientés vers l'amélioration de l'intégrité et abordant certains des problèmes inhérents au système existant d'accès à l'information, contribueraient fortement à améliorer la situation. Cela signifie de voir à la fois la Chambre des communes et le Sénat soumis à la Loi d'accès à l'information.

Tout le soutien du gouvernement est nécessaire

Bon nombre des changements nécessaires à la transition vers un système gouvernemental ouvert par défaut sont compliqués. Ils exigent un changement de culture au sein de la fonction publique, et la présence de leadership de la part des échelons supérieurs du gouvernement et de ses maîtres politiques. Ce genre de changement prend du temps et est difficile. Cela dit, le tout serait facilité par une direction politique de haut niveau et un soutien bureaucratique, de la manière dont le président du SCT, Tony Clement, a pris en charge le projet de gouvernement ouvert au Canada. Malgré tout, il faut aussi un soutien véritable et continu de la part du premier ministre et du greffier du Conseil privé, haut fonctionnaire du Canada.

¹ Dean Beeby, 'Access commissioner says government obstructs freedom-of-information law', *The Globe and Mail*, <http://bit.ly/1aNbTC6>

² Emily Chung, 'Muzzling of federal scientists widespread, survey suggests', *CBC News*, <http://bit.ly/1e6QAs5>

³ Donovan Vincent, 'El fraud investigator axed for leaking quota details', *The Star*, <http://bit.ly/1nwrA3C>

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE

En tant que complément au rapport d'autoévaluation du gouvernement, un rapport d'évaluation indépendant est rédigé par des chercheurs de gestion respectés, de préférence de chaque pays participant au PGT.

Ces experts utilisent communément un questionnaire de rapports indépendants du PGT et des lignes directrices,¹ fondés sur une combinaison d'entrevues avec des acteurs locaux du PGT, de même que sur une analyse documentaire. Ce rapport est partagé avec un petit groupe d'experts internationaux (nommés par le Comité directeur du PGT) pour une évaluation par les pairs, afin de s'assurer que les normes les plus élevées en termes de recherche et de diligence requise ont été appliquées.

L'analyse des progrès quant aux plans d'action du PGT consiste en une combinaison d'entrevues, de recherche documentaire et de réactions face aux réunions non-gouvernementales des parties prenantes. Le rapport du SRI s'appuie sur les conclusions du rapport d'autoévaluation propre au gouvernement et sur toute autre évaluation des progrès élaborée par la société civile, le secteur privé, ou les organisations internationales.

Chaque chercheur local tient des réunions avec des intervenants afin d'être assuré d'obtenir un portrait exact des événements. Compte tenu des contraintes budgétaires et du calendrier, le SRI ne peut consulter toutes les parties intéressées ou touchées. Par conséquent, le SRI vise la transparence méthodologique et, lorsque possible, rend public le processus de participation des intervenants dans la recherche (détaillé plus loin dans cette section). Dans ces contextes nationaux où l'anonymat des informateurs, qu'ils soient gouvernementaux ou non, est nécessaire, le SRI se réserve la possibilité de protéger l'anonymat des informateurs. En outre, en raison des limites nécessaires de la méthode, le SRI encourage vivement la formulation de commentaires sur les projets publics de chaque document national.

INTRODUCTION

Lors d'une période d'une durée de sept semaines environ, de la fin septembre au début novembre 2013, le chercheur du SRI a discuté avec le plus grand nombre d'intervenants possible. La rétroaction a été fournie au chercheur du SRI à travers une série d'entrevues, ainsi que quatre réunions de groupe.

Dans le processus de planification pour la révision du Plan d'action du Canada, le chercheur national du SRI a commencé par l'identification des évaluations menées par la société civile. Le *Centre for Law and Democracy*, par exemple, a publié sa propre évaluation complète des progrès réalisés au cours de l'année 1. Les entrevues ont eu lieu auprès de personnes ayant été largement identifiées comme les principales parties prenantes dans le dialogue ouvert du Canada. Une méthode « boule de neige » a été employée, où chaque personne a suggéré des listes de contacts supplémentaires, avec qui le chercheur national du SRI a par la suite communiqué. Des efforts ont été déployés afin d'inclure des répondants provenant de diverses parties du Canada. Le court délai alloué pour l'évaluation du SRI a rendu les choses difficiles pour interroger tous les acteurs identifiés, sans compter que plusieurs de ceux ayant été contactés ont refusé de participer à l'évaluation. Dans certains cas, le refus était relatif à la gestion du temps. Dans d'autres cas, il s'agissait de la présence d'un fort sentiment que le gouvernement n'était pas dévoué à la transparence gouvernementale.

À travers des entrevues et des réunions menés par le chercheur du SRI, le point de saturation a été atteint, comme bon nombre des mêmes questions, problèmes et préoccupations ont été identifiés et répétés par les parties prenantes. Les questions et opinions des OSC mises en évidence dans ce rapport sont celles de la majorité et ne constituent pas l'opinion d'une seule personne ou d'un seul groupe.

Le chercheur national a révélé que la majorité des personnes interrogées étaient plus ou moins familières avec le PGT ou les engagements du Canada. Compte tenu de cela, les gens ne voyaient pas toujours immédiatement quelle serait la valeur de leur contribution au processus. À part le gouvernement, aucun grand organisme de coordination de la société civile n'a rassemblé une diversité d'acteurs sur cette question. Il existe quelques organisations, telles que le *Centre for Law and Democracy*, *Democracy Watch* et le *BC Freedom of Information and Privacy Association*, qui

ont travaillé sur un gouvernement ouvert. En général, de telles organisations sont à court de ressources pour faire participer la société civile si on les compare aux grandes organisations, comme la *Sunlight Foundation*, aux États-Unis. Cependant, de plus en plus, les OSC semblent s'identifier au PGT et évaluent comment celui-ci s'intègre au sein de leurs propres mandats. Ingénieurs Sans Frontières et Publiez Ce Que Vous Payez constituent de bons exemples d'organisations ayant joint le dialogue du PGT relativement récemment.

Une liste complète des personnes ayant participé à des entrevues avec le chercheur national du SRI se trouve ci-dessous.

PARTICIPANTS AUX ENTREVUES

John ApSimon, Université Carleton

Samantha Burton, Ingénieurs Sans Frontières

Duff Conacher, GoodOrg.ca Consulting

Niall Cronin, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Arthur Dunfee, Modernisation du Programme d'accès à l'information, SCT

Vincent Gogolek, BC Freedom of Information and Privacy Association

Sean Jones, Secrétariat du Conseil du Trésor

Tracey P. Lauriault, Co-fondatrice d'AccèsCivique.ca et co-auteur de datalibre.ca

Sylvain Latour, Secrétariat du Conseil du Trésor

Suzanne Legault, Commissaire à l'information du Canada

Yohana Loucheur, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

David McKie, Société Radio-Canada

Toby Mendel, Centre for Law and Democracy

David Mitchell, Forum des politiques publiques

Alan Neeff, Secrétariat du Conseil du Trésor

Steve Reitano, Conseil de recherche en sciences humaines/ Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Jeff Sallot, Université Carleton

Stephen Walker, Secrétariat du Conseil du Trésor

Claire Woodside, Publiez Ce Que Vous Payez

CHOIX DES INTERVENANTS

Quatre réunions de consultation ont été menées par le chercheur national du SRI. Les réunions du 24 octobre et du 5 novembre 2013 se sont tenues à Ottawa, en Ontario. Celles du 1er novembre et du 4 novembre 2013 ont eu lieu via téléconférences. Un résumé des transcriptions des réunions se trouve au www.maryfrancoli.com.

1ÈRE RÉUNION DES INTERVENANTS

24 octobre 2013

Sommaire de la réunion

L'accès à l'information a été un point de discussion majeur lors de cette réunion. Les problèmes quant au système existant et le besoin de renforcer la Loi sur l'accès à l'information ont été formulés. Les participants croient fermement que le gouvernement n'a pas soutenu la notion de transparence ou d'accès à l'information gouvernementale, tel que prétendu dans la version actuelle du plan d'action. Les participants qui ont utilisé le portail de données ont exprimé de la frustration quant à la qualité et à la quantité de données. Leur inquiétude était encore plus vive par rapport à la création d'information dans les dossiers ainsi que leur conservation, en particulier car le plan d'action s'engage envers un certain nombre de solutions technologiques pour l'accès à l'information et aux données. La discussion a également mis l'accent sur les problèmes rencontrés par les ministères chargés des TI et les difficultés potentielles de mise en œuvre de plateformes telles que GCDocs.

George Duimovich, Bibliothécaire-analyste, Université Carleton

Michel William Drapeau, Professeur de droit, Université d'Ottawa et co-auteur de « Federal Access to Information and Privacy Legislation Annotated »

Vincent Kazmierski, Droit et études juridiques, Université Carleton

Sylvie Lafortune, Head Maps, Data and Government Information Centre, Université Carleton

Pat Moore, Bibliothécaire universitaire adjoint, Université Carleton

2ÈME RÉUNION DES INTERVENANTS

1er novembre 2013

Sommaire de la réunion

Cette réunion a principalement porté sur l'accès à l'information. Les participants ont mentionné l'existence de

problèmes importants avec la façon dont le régime fédéral d'accès à l'information fonctionne actuellement. La relation entre les lois d'accès fédérales et provinciales a aussi formé un point de discussion. Le manque d'organisations canadiennes de haut niveau de la société civile a été soulevé en tant que faiblesse potentielle de la relation du Canada avec le PGT. Les participants ont recommandé que le pouvoir de décision soit remis à la Commissaire à l'information du Canada, et que le processus de consultations publiques soit amélioré.

Rob Antle, Société Radio-Canada Terre-Neuve-et-Labrador

Sean Murray, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée Terre-Neuve-et-Labrador

Jamie Newman, JCN Performance Consulting

Fred Vallance-Jones, University of King's College, Nouvelle-Écosse

3E RÉUNION DES INTERVENANTS

4 novembre 2013

Sommaire de la réunion

Les données ouvertes ont été un sujet de discussion majeur lors de cette réunion. L'accessibilité et l'utilisation des données étaient les principales questions soulevées. Un appui a été donné à la Licence ouverte et une discussion a eu lieu à propos de la relation entre les divers paliers de gouvernement quant à la progression d'un programme de gouvernement ouvert. Les participants ont appuyé le fait de renforcer la loi fédérale d'accès à l'information. Étendre le champ de l'information ouverte et des données ouvertes à un éventail plus large de sujets, tels que la sécurité, a également fait partie de la discussion. La nécessité d'améliorer le rôle de la société civile et de faire participer davantage les citoyens a été exprimée.

David Hume, Directeur administratif, Participation des citoyens, gouvernement de la Colombie-Britannique

David Wrate, Directeur, Stratégie de conceptualisation, gouvernement de la Colombie-Britannique

David Eaves, Expert en données ouvertes et gouvernement ouvert

Michael Gurstein, Directeur administratif of the Centre for Community Informatics Research, Développement et formation

4E RÉUNION DES INTERVENANTS

Sommaire de la réunion

Cette réunion s'est fortement concentrée sur la transmission d'information. Les participants ont souligné des problèmes documentés du musellement des scientifiques, des réductions aux niveaux de la collecte de données, de l'analyse de données et de points d'accès aux documents du gouvernement. Des préoccupations ont été soulevées quant aux engagements pris dans le plan d'action qui circulent pour centraliser l'information et les données du gouvernement. La facilité d'utilisation des ensembles de données que l'on voit sur le portail donnees.gc.ca constituait aussi un thème important. Des suggestions ont été offertes en matière d'éducation de données. Des préoccupations concernant le manque de participation des citoyens ont été exprimées.

Wendy Watkins, Bibliothécaire, Université Carleton

Ernie Boyko, Library Data Centre, Université Carleton

Amos Hayes, Études géographiques et environnementales, Université Carleton

Heather Morrison, School of Information Studies, Université d'Ottawa

SONDAGE

Un sondage a été mené dans le but de mieux comprendre la participation de la société civile dans le processus du PGT canadien. Le chercheur national a conduit un sondage, disponible dans les deux langues officielles, du 4 octobre au 8 novembre 2013. Le sondage est disponible au :

Anglais :

<https://www.surveymonkey.com/s/ogpcanadaenglish>

Français :

<https://www.surveymonkey.com/s/ogpcanadafrancais>

La diffusion du sondage a été faite à travers plusieurs listes d'envoi pertinentes, y compris : gouvernement-ouvert, accès-civique, cracin-canada et ottawadissenters. Le tout a également circulé sur Twitter, en employant une gamme de mots-clés diésés tels que #opengov et #gouvernementouvert. Des courriels comprenant un lien vers le sondage ont été envoyés aux personnes identifiées comme participants potentiels aux entrevues.

Compte tenu de la diffusion, le niveau de rétroaction a été décevant. Un total de 34 réponses différentes a été reçu. Seulement deux étaient en français. Ces résultats ont été mentionnés au chercheur du SRI lors de l'évaluation ; par

contre, ces statistiques n'étaient pas suffisamment importantes pour les inclure dans la version finale de ce rapport.

Cela dit, un certain nombre d'observations pertinentes ont été fournies en guise de réponses à la question : « Que voudriez-vous voir inclus dans une version revue du plan d'action ? » De manière générale, les réponses reflètent les préoccupations et les recommandations élaborées dans ce rapport. Le chercheur national du SRI a jugé important d'incorporer le texte intégral des réponses dans le rapport du SRI :

- Un gouvernement ouvert concerne la modification des relations entre gouvernement(s), individus et organisations. Il est fondamentalement basé non seulement sur la transformation de la façon dont les services sont fournis, mais sur la nature même de ces services.
- Des engagements mesurables d'accroissement de la responsabilisation du gouvernement en assurant un plus grand accès à l'information gouvernementale. Cela nécessite un engagement de modernisation de la Loi sur l'accès à l'information (et non uniquement son administration).
- Des paramètres et une vérification (obligation d'information) pour confirmer et suivre les progrès réalisés. Un renforcement de l'application des engagements. Il existe un grand écart quant à l'accès à de l'information substantielle. Bien sûr, il est possible d'obtenir de l'information de tout genre sur, disons, les repas de certains représentants et les dépenses d'hébergement, MAIS les éléments de grande importance (budgets, information financière) sont cachées du public.
- Le dialogue ouvert est trop faible en termes de consultation. Les domaines de prise de décisions et la participation devraient être développés.
- Des outils pour aider les ministères et organismes du gouvernement du Canada à valider et identifier l'information de la fonction publique. En outre, la sensibilisation à travers tout le personnel du gouvernement du Canada constituera un élément clé dans la promotion de l'importance de l'ouverture des données.
- Une exigence législative voulant que le gouvernement du Canada ne puisse pas restreindre l'accès à l'information, que ce soit en limitant les ressources, en limitant l'accès aux données ou en érigeant un modèle payant, ou en considérant que

les employés qui discutent de leur travail prennent un « risque ».

- Moins d'intervention politique.
- Afin de satisfaire aux exigences liées à être membre du PGT, la version revue du plan d'action doit inclure des engagements à apporter les changements suivants :
 - Adopter une « Loi de consultation publique significative » afin de garantir des décisions gouvernementales représentatives ;
 - Éliminer les échappatoires de la Loi concernant le lobbying et renforcer les pouvoirs de mise en application et le mandat du commissaire au lobbying ;
 - Renforcer le système de protection des dénonciateurs dans la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles et renforcer les pouvoirs d'exécution et le mandat du commissaire à l'intégrité du secteur public ;
 - Éliminer les échappatoires qui permettent une prise de décision contraire à l'éthique dans la Loi sur les conflits d'intérêts et au niveau des règles d'éthique connexes des députés et du Sénat ainsi que renforcer les pouvoirs d'exécution et le mandat du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique de même que ceux du conseiller sénatorial en éthique ;
 - Éliminer les échappatoires dans la Loi sur l'accès à l'information et renforcer les pouvoirs d'exécution et le mandat de la Commissaire à l'information ;
 - Élargir la couverture de la Loi sur l'accès à l'information afin d'inclure la Chambre des communes et le Sénat ;
 - Comblent les lacunes secrètes en matière de dons au niveau de la Loi électorale du Canada et renforcer les pouvoirs d'exécution et le mandat du commissaire aux élections fédérales ;
 - Modifier la Loi sur le Parlement du Canada afin de donner au directeur parlementaire du budget l'indépendance et les pouvoirs nécessaires pour assurer la transparence budgétaire ;
 - Renforcer la Loi sur l'administration financière afin de resserrer les règles entourant l'attribution de contrats à fournisseur exclusif ;

- o Renforcer les pouvoirs d'exécution et le mandat du vérificateur général en vertu de la Loi sur le vérificateur général ;
- o Développer la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes dans le but de se conformer à la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2004, en appliquant les mesures de surveillance des comptes bancaires aux politiciens nationaux et aux représentants du gouvernement ; et,
- o Renforcer les codes, politiques et règles connexes au SCT dans tous les domaines ci-dessus.
- Formaliser un engagement envers les normes de divulgation obligatoire pour le secteur des ressources naturelles, particulièrement en ce qui concerne : les paiements faits par les entreprises au gouvernement du Canada et à l'échelle internationale ; un engagement à une participation et une consultation meilleures et plus constantes avec le secteur des OSC canadiennes (en tant qu'utilisateurs de données principaux) ; et une concentration accrue allant au-delà de la publication de données ouvertes, afin de mettre l'accent sur leur utilisation (par exemple, pour atteindre des objectifs de transparence plus vaste, de responsabilisation et de lutte anti-corrupcion).
- Modifier le plan de gestion pour une mutation de la culture de l'administration gouvernementale, dans le but de favoriser un gouvernement plus ouvert à publier les affaires gouvernementales, partager les données, faire participer les citoyens dans les décisions du gouvernement de même que créer une plateforme de connexions parmi les citoyens et entre les organisations.
- Un engagement important en matière de participation citoyenne d'une manière significative. Les soi-disant plans d'action du gouvernement actuel, en particulier le plan d'action économique, semblent éveiller le cynisme de la part des citoyens, et non le dialogue.
- Le plan d'action actuel comprend des mesures positives sur l'ouverture des ensembles de données, mais ne parvient pas à répondre à des lacunes graves et persistantes que l'on retrouve au sein de la structure de l'accès à l'information du Canada.
- Toutes les données *doivent* relever du domaine public. Aux États-Unis, des licences restrictives (attribution, etc.) ne fonctionnent pas au niveau des données, car l'usage typique peut incorporer une combinaison de données provenant de dizaines, voire de centaines de sources.
- Importantes modifications à la Loi sur l'accès à l'information.
- Il est essentiel que le gouvernement s'engage à renforcer la Loi sur l'accès à l'information. Il s'agit d'un besoin de transparence clé au Canada.
- Un accès à l'information plus robuste afin de pouvoir imposer une conformité. Mettre davantage l'accent sur le fait de rendre accessibles les actifs numériques du gouvernement. Une réforme des acquisitions.
- Une modification à la Loi sur l'accès à l'information pour rendre obligatoire la divulgation proactive de l'information publique en format ouvert.

À PROPOS DU SYSTÈME DE RAPPORTS INDÉPENDANTS

Le SRI constitue un moyen clé par lequel le gouvernement, la société civile et le secteur privé peuvent suivre le développement et la mise en œuvre des plans d'action du gouvernement sur une base biannuelle. La conception de la recherche et le contrôle de la qualité de tels rapports sont réalisés par le groupe d'experts internationaux, composé d'experts en matière de transparence, participation, responsabilisation et méthodes de recherche en sciences sociales.

Les membres actuels du groupe d'experts internationaux :

- Yamini Aiyar
- Debbie Budlender
- Jonathan Fox
- Rosemary McGee
- Gerardo Munck

Une petite équipe, basée à Washington, DC, guide les rapports à travers le processus du SRI, et ce, en étroite coordination avec le chercheur. Des questions ou commentaires concernant ce rapport peuvent être adressés au personnel par le biais de l'adresse suivante : irm@opengovpartnership.org

¹ Le guide de recherche est disponible sur <http://bit.ly/120SROu>



Independent Reporting Mechanism
Open Government Partnership
c/o OpenGovHub
1110 Vermont Ave, NW
Suite 500
Washington, DC 20005

Open
Government
Partnership

INDEPENDENT
REPORTING MECHANISM